

**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016-2020**

BILAN PGMR 2016-2020

30 mars 2021

VILLE DE GATINEAU

**D
TRI
TUS**



ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
CDTHE	Commission du développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRT	Centre de récupération et de transbordement
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMH	Tonnes de matières humides

LEXIQUE

Biosolides

Matières organiques putrescibles, comprenant les boues suivantes :

Boues municipales

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées municipales débarrassées du gravier et des substances solides grossières (CAN/BNQ 0413-400).

Boues de fosses septiques

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable (un, deux ou quatre ans selon l'utilisation et l'occupation). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

Bois

Bois résiduel, peinturé ou non, provenant des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition, incluant, de façon non-limitative : le bois d'œuvre, cadres de portes et fenêtres sans vitre, le bois composé de pièces de bois d'œuvre, de placages et d'autres éléments de bois réunis entre eux à l'aide d'adhésifs, le bois en placage stratifié, le bois de copeaux parallèles, le bois lamellé-collé, la mélamine, le contreplaqué et le MDF, les meubles en bois (sommier, chaises, tables).

Branches

Branches et racines d'arbres, tronc et souches.

Centre de tri

Lieu de traitement de matières recyclables ou des résidus de CRD, triés ou non à la source, où l'on effectue le tri, et en général la préparation des matières en vue de leur récupération ou de leur revente comme matières secondaires.

Collecte

Ensemble des opérations consistant à collecter les matières résiduelles et à les acheminer vers un lieu de dépôt soit de transbordement, de tri, de traitement ou de disposition.

Conteneur

Contenant à chargement avant ou arrière muni d'un couvercle ou d'une porte montée sur charnière, construit de matériaux rigides tels que le métal, le plastique ou la fibre de verre renforcé et possédant les accessoires pour que son contenu puisse être déversé par un moyen mécanique dans un camion de collecte, ayant une capacité minimale de 1,5 mètre cube, habituellement d'une capacité de 2, 4, 6 ou 8 verges cubes.

Électroménagers

Appareils domestiques, dont les laveuses, sècheuses, réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselle, cuisinières.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif des déchets dans l'environnement, y compris l'incinération et l'enfouissement, et incluant toutes les opérations de traitement et de transfert des déchets en vue de leur élimination.

Encombrant

Toute matière résiduelle solide trop volumineuse pour être disposée dans un contenant, par exemple les meubles, les encombrants métalliques, les troncs d'arbres, les tapis coupés en laizes et attachés, les matelas, le bois d'œuvre, les résidus de CRD, etc.

Encombrant métallique

Encombrant fait majoritairement de métal, incluant notamment, les électroménagers, les fournaies, les réservoirs à eau, les balançoires, les tuyaux, poteaux de métal, etc.

Encombrant-déchets

Tout encombrant destiné à l'enfouissement et donc admissible à la collecte des ordures ménagères municipale. Par exemple: mobilier rembourré, matelas et sommiers, tapis et linoléum ou couvre-sol, bain, douche ou spa fait en acrylique ou fibre de verre, arbre de Noël artificiel, toiles de piscines, etc.

Encombrant-réemploi

Encombrant réutilisable (en bon état) ou recyclable destiné à la valorisation, incluant de façon non-limitative les encombrants métalliques, le mobilier et les articles de maison, les articles et équipement de loisirs et de sport, les appareils et outils d'entretien et de jardinage, les jouets, etc.

Enfouissement

Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

ICI

Industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire visé par le PGMR.

Levée

Action de vider, de cueillir et de transporter vers un site désigné un conteneur ou un conteneur transroulier.

Matière compostable

Toute matière résiduelle de nature organique admissible au traitement par compostage; comprennent : les résidus alimentaires (ex. résidus de table), les résidus verts (ex. : herbes, feuilles et résidus horticoles), les autres matières compostables (ex. : fibres sanitaires, mouchoirs, essuie-tout, cendre, etc. ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels. On assimile aussi aux matières compostables les papiers et cartons souillés par des aliments ou par d'autres matières organiques putrescibles.

Matière recyclable

Toute matière résiduelle admissible au programme municipal de collecte des matières recyclables (collecte sélective). De façon non limitative, ces matières comprennent les contenants, emballages et imprimés faits de papier et carton, de plastiques (numéros 1, 2, 4, 5 et 7), de verre et de métal.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur ou propriétaire destine à l'abandon.

Ordures ménagères

Toute matière résiduelle d'origine domestique destinées à l'enfouissement et admissibles au programme municipal de collecte des ordures ménagères. Les résidus domestiques dangereux au sens de la loi sont exclus des ordures ménagères.

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tout résidu qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse, et qui ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Résidus de construction, rénovation ou démolition (CRD)

Résidus résultant de travaux de construction, de rénovation, de démolition résidentielle, excluant les gravats dans le cadre du présent document. Par exemple : le bois, les métaux, les plâtras, le gypse, la brique, les tuyaux, les tuiles de céramique, plastiques rigides et d'emballage, verre plat, etc.

Résidus verts

Toute matière résiduelle résultant du jardinage ou du nettoyage de terrains extérieurs, notamment l'herbe coupée, le gazon, les plantes domestiques, les feuilles mortes, les vignes, les rameaux de cèdres et les branches d'arbres dont le diamètre ne dépasse pas 12 mm.

Unité desservie

Toute unité résidentielle et tous les petits commerces assujettis au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles, incluant les immeubles bénéficiant de tenants lieu de taxes et les édifices.

Unité résidentielle

Tout logement (peu importe le type d'immeuble où il se trouve : unifamilial, semi-détaché ou à logements multiples) ou habitation telle que définie au règlement de zonage en vigueur.

Contexte

Le 30 août 2016, la Ville de Gatineau adoptait son [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) 2016-2020](#) par le biais de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 794-2016. Ce PGMR permettait de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles dont l'année de référence était 2013, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la Ville et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR de la Ville de Gatineau visait les matières résiduelles :

- **du secteur résidentiel** : les actions du secteur résidentiel reflétaient toutes une réactualisation des programmes et du service municipal résidentiel de collecte, encadré auparavant par le règlement 669-2010 de gestion des matières résiduelles.
- **des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI), y compris l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)** : le plan d'action comportait quelques actions visant spécifiquement le secteur des ICI : ces actions reflétaient une volonté municipale de faciliter la bonne gestion des matières résiduelles au sein des plus importants générateurs de matières résiduelles assimilables aux matières résidentielles, soient : les établissements scolaires, le secteur commercial et de la vente au détail, les épiceries et les restaurants; les matières provenant du secteur industriel étant déjà très bien gérées par les industries.
- **de la Ville de Gatineau en tant qu'organisation** : la mise en œuvre de l'ensemble des actions touchant le secteur organisationnel municipal sera concrétisée en élaborant un PGMR organisationnel et en faisant le suivi et la mise en œuvre.

... Et avait pour objectifs de :

- Diminuer les déchets éliminés en provenance du territoire de Gatineau, par rapport à 2013, de :
 - **45 % au secteur résidentiel;**
 - 50 % pour le secteur des industries, commerces et institutions (ICI);
 - 55 % dans le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD);
- Informer, sensibiliser et éduquer tous les générateurs de matières;
- Viser l'atteinte des objectifs de récupération des matières fixés par la Politique québécoise de GMR.
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, récupération, valorisation et élimination).



La mise en œuvre des actions du PGMR est venue grandement modifier le service municipal de collectes des matières résiduelles encadrées par un règlement municipal relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville de Gatineau. Ainsi, le nouveau [Règlement 839-2018](#) a été adopté par le conseil municipal le 3 juillet 2018 et les changements suivants au service de collecte sont entrés en vigueur au 15 juillet 2018. Le présent document a pour but de faire ressortir les résultats les plus significatifs suite au déploiement de ce plan au cours des cinq dernières années.



Le plan d'action

Le plan d'action du PGMR comprenait 29 actions et le cadre financier associé pour cinq ans. Ce dernier, une exigence gouvernementale quant au contenu du plan, a été comparé à un cadre de référence qui illustre le statut quo en termes de service municipal de gestion des matières résiduelles si le PGMR n'avait pas été mis en œuvre. Ainsi les coûts de mise en œuvre du nouveau PGMR s'élevaient à 4,3 M\$ de 2016 à 2020 :

- Ce montant incluait les économies potentielles liées aux déchets détournés de l'enfouissement et des redevances à l'élimination à recevoir du provincial.
- L'impact de la mise en œuvre du nouveau PGMR sur la taxe municipale résidentielle avait été estimé à 0,01 % par année de 2016 à 2019 alors qu'une économie de 0,1 % était prévue en 2020.
- Certaines actions visant le secteur des ICI devaient être absorbées par la taxe commerciale, la première année de mise en œuvre seulement.
- Ils prenaient aussi en compte la participation de tous les citoyens à la réduction des déchets dans les prochaines années; si tous les citoyens embarquaient et participaient à la réduction des déchets d'ici la fin de l'année 2020, nous devions observer une réduction de 45% des ordures ménagères produites dans le secteur résidentiel, ce qui résulterait en des économies financières liées aux coûts de collecte et d'enfouissement de ces déchets. Les économies dégagées du détournement de l'enfouissement seraient allouées à la mise en œuvre d'actions de récupération, réduction et réemploi surtout.

Chacune des actions sera traitée ici selon la structure originale du PGMR 2016-2020.







Le PGMR de la Ville de Gatineau, entré en vigueur le 12 janvier 2017, visait les matières résiduelles du :

- **Secteur résidentiel;** le secteur résidentiel comprend les résidents de Gatineau, presque tous desservis par le service municipal de gestion des matières résiduelles, qui génèrent donc : des ordures ménagères, des matières recyclables (collecte sélective), des matières compostables, des encombrants, des résidus de construction,

rénovation, démolition (CRD), des résidus domestiques dangereux (RDD), etc. Les matières résiduelles « résidentielles » **gérées** par la Ville de Gatineau sont illustrées ainsi :

- Matières résiduelles collectées par la Ville de Gatineau dans le cadre du service municipal résidentiel encadré par le Règlement 839-2018 : le service municipal résidentiel offre la collecte des filières de matières résiduelles suivantes, dans le cadre des contrats de collectes :
 - **Ordures ménagères (déchets résidentiels + commerciaux + organisationnels)**
 - **Matières recyclables**
 - **Matières compostables et arbres de Noël**
 - **Encombrants -déchets**
 - **Résidus de construction**
 - **Encombrants réutilisables et recyclables (encombrants-réemploi).**

MATIÈRES GÉRÉES	TRANSFERT	DESTINATION
 Ordures ménagères + encombrants-déchets	Centre de transbordement 860, boul. de la Carrière	Site d'enfouissement • Lachute, QC • Sainte-Sophie, QC
 Matières recyclables	N/A	Centre de tri Tricentris • Gatineau, QC
 Matières compostables	Centre de transbordement 860, boul. de la Carrière	Usine de compostage Lafèche • Moose Creek, ON
 Résidus de construction	Écocentre de l'Aéroparc Écocentre de Hull Ateliers municipaux Collectes spéciales	Centre de tri Matrec • Rue St-Louis, Gatineau • Thibault Démolition

Ces collectes sont offertes en bordure de rue (porte-à-porte) ou par conteneurs (multilogements) ou sur appel à domicile (collecte encombrants-réemploi) à toutes les unités desservies sujettes au paiement de la taxe municipale de gestion des matières résiduelles annuelle et à tous les bâtiments municipaux; ces derniers sont desservis dans le cadre du contrat de collectes résidentiel.

Service municipal de gestion des matières résiduelles Modes de collectes 2013 à 2020









Contenants selon collecte	Collecte BORDURE DE RUE		Collecte À LA COUR
	1-2 unités Env. 80 000 unités	3-8 unités Env. 20 000 unités	9 unités + multilogements Env. 35 000 unités
Ordures ménagères + encombrants-déchets	Poubelles Bacs gris (2018)	Poubelles Bacs gris (2019)	Conteneurs Environ 1 500 emplacements
Matières recyclables	Bacs roulants 360 l bleus		Conteneurs ou bacs roulants 360 l bleus
Matières compostables	100 % desservies Bacs bruns 80 l	80 % desservies Bacs bruns 240 l	70 % desservies Bacs bruns 240 l
Résidus de construction	Collecte spéciale en bordure de rue Apport volontaire aux écocentres		

* Source : Données 1464109/2020

- **Matières récupérées aux écocentres de la Ville de Gatineau** ; soient les matières apportées par les usagers durant les heures d'ouverture ou apportées par les employés municipaux puisque les écocentres sont des points de dépôt de plusieurs matières.
- **Matières produites dans le cadre de ses activités et gérées dans les bâtiments municipaux** de la Ville de Gatineau.
- **Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)**, y compris l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD); le secteur des ICI implique tout autre générateur de matières résiduelles desservis par une ou des collectes privées; les ICI génèrent des déchets, des matières recyclables telles que du papier, du carton, des plastiques, du verre et des métaux assimilables ou non à la collecte sélective, des matières organiques putrescibles assimilables ou non aux matières compostables résidentielles, des résidus de CRD provenant de cette industrie, des déchets industriels, etc.
- **Secteur organisationnel** de la Ville de Gatineau : le secteur organisationnel gatinois inclut toutes les matières résiduelles produites dans le cadre des opérations de la Ville de Gatineau en tant qu'institution, incluant les matières assimilables au secteur résidentiel, institutionnel et certains résidus d'opérations municipales (résidus d'abattage, de balayage de rues, de CRD, etc.).

Légende

Pour chacune des actions :

- Une flèche  rappelle la planification initiale prévue au PGMR
- Une étoile  indique que l'action a été mise en œuvre en 2016
- Une étoile  indique que l'action a été mise en œuvre en 2017
- Une étoile  indique que l'action a été mise en œuvre en 2018
- Une étoile  indique que l'action a été mise en œuvre en 2019
- Une étoile  indique que l'action a été mise en œuvre en 2020

INFORMATION, SENSIBILISATION EDUCATION

Actions 1., 2. et 3.		2016	2017	2018	2019	2020
Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)						
<i>Campagnes d'ISÉ municipales personnalisées, visant la réduction, le réemploi, la consommation responsable et l'économie circulaire, déployées en partenariat avec les organismes du milieu</i>						
1.	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens	0 t RH: 1 755 h 105 000 \$	0 t RH: 4 485 h 105 000 \$	0 t RH : 4485 h 105 000 \$	0 t RH: 3575 h 105 000 \$	0 t RH : 1 755 h 105 000 \$
2.	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions	0 t RH : 364 h 94 500 \$	0 t RH: 910 h 5 200 \$	0 t RH: 910 h 5 200 \$	0 t RH: 910 h 5 200 \$	0 t RH: 910 h 5 200 \$
3.	Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux	0 t RH: 90 h 500 \$	0 t RH: 454 h 5 200 \$	0 t RH: 454 h 5 200 \$		

ISÉ	Résidentiel
Action 1.	Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation, basé sur le marketing social pour la bonne gestion des matières résiduelles par les citoyens, ciblant les jeunes, les nouveaux arrivants et les occupants et propriétaires d'immeubles à logements multiples

Une campagne d'ISÉ a été déployée à partir du printemps 2018 sous le nom de DTRITUS. Plusieurs outils ont été conçus et diffusés, tels que :

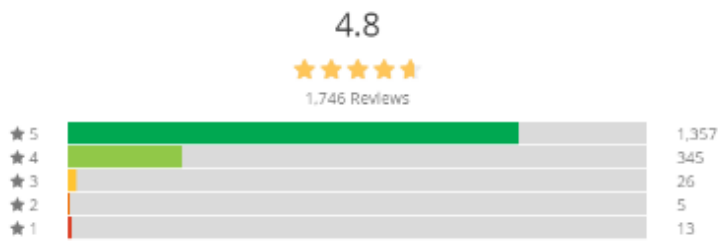
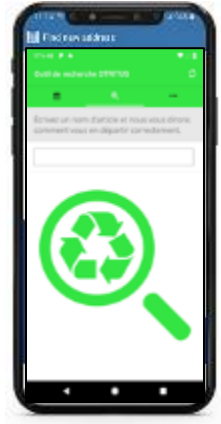
Application DTRITUS

En mars 2018, la Ville de Gatineau a octroyé le contrat à l'entreprise canadienne Re-Collect afin de développer la version gatineoise de son application mobile de gestion des matières résiduelles. Le contrat d'environ 15 000 \$ annuellement prévoyait le déploiement d'une application web et mobile incluant le calendrier de collecte personnalisé et l'outil de recherche pour mieux trier.



Application mobile

L'application a été lancée en mai 2018, et a connu un franc succès. En juillet 2018 seulement, alors que la campagne de publicité a été lancée, il y a eu plus de 5 000 téléchargements mobiles. En date de décembre 2020, l'application a atteint près de 32 000 téléchargements mobiles. L'application mobile est fortement recommandée par ses utilisateurs : elle obtient 4,8 étoiles sur 5, avec 1 750 commentaires. L'application offre un service de rappels de collecte, qui est utilisé par la grande majorité des utilisateurs, soit 41 000 rappels créés pour 26 000 adresses. Au total, c'est environ 28% des ménages de Gatineau qui obtiennent leur rappel de collecte par le biais de l'application DTRITUS. L'application est disponible en français et en anglais.



Appréciation de l'application mobile DTRITUS

Calendrier de collecte

Le calendrier de collecte permet aux usagers de connaître le jour de collecte pour leur adresse civique. En décembre 2020, le calendrier avait été consulté par 285 000 visiteurs uniques, représentant près de 92 000 adresses. Au total, le calendrier a été visionné 1,7 millions de fois depuis son lancement. Environ le quart des consultations se font dans la version anglaise du calendrier, contre les trois quarts en français. 34 % des consultations se font à partir de l'application web, contre 66 % dans la version mobile.



Répartition des consultations du calendrier de collecte

Moteur de recherche

Le moteur de recherche DTRITUS permet aux citoyens de savoir comment se départir d'une matière donnée. Plus de 2000 matières y sont recensées. Le moteur de recherche a été utilisé 340 000 fois pendant la période de mai 2018 à décembre 2020, et 740 000 matières ont été consultées. Ce sont plus de 107 000 visiteurs uniques qui ont utilisé le moteur de recherche.

Le Centre d'appel non urgent 3-1-1 consulte également ce moteur de recherche pour aider les citoyens à mieux trier leurs matières, ainsi que le calendrier de collecte pour trouver le jour de collecte des résidents.

Site Web DTRITUS

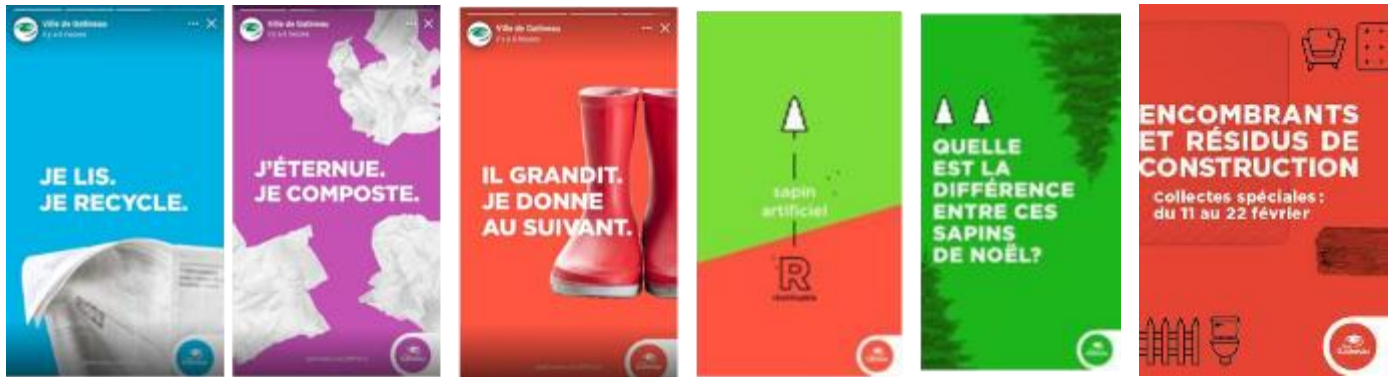
Les pages web Ordures, recyclage, compostage et encombrants ont été mises à jour afin d'intégrer la campagne DTRITUS (bilingue) et l'application web dans le site web gatineau.ca, pages web DTRITUS (bilingue) dans le site Web gatineau.ca/dtritrus intégrant l'appli DTRITUS

Publications et diffusion

Différents outils imprimés ont été développés aux couleurs de la campagne DTRITUS et diffusés auprès des 132 000 foyers gatinois. Parmi ceux-ci :

- Un dépliant envoyé par média-poste sur les changements au service de collecte;
- Un accroche-porte sur les matières compostables;
- Un dépliant sur le nouveau bac gris et des aide-mémoire sur le tri des matières recyclables, compostables et ordures ménagères, distribués entre autres comme trousse de départ lors de la livraison des bacs gris;
- Un avis de courtoisie portant sur la nouvelle réglementation pour la collecte des ordures ménagères en bordure de rue;
- Une campagne publicitaire *Réduire à 120 litres, c'est possible* développée en vue de la livraison des bacs gris 120 litres, incluant de la publicité dans les journaux, sur les abribus, panobus, etc.
- Une campagne de publicité sur les collectes spéciales d'encombrants-déchets et résidus de construction lors de leur implantation en 2018-2019, incluant du placement média et des publicités à la radio et dans les journaux.





Patrouille environnementale

La patrouille environnementale, composée de quatre ou cinq agents de sensibilisation et un superviseur, a tenu des kiosques de sensibilisation durant la période estivale 2016, 2017 et 2018. En 2018 plus particulièrement, les agents de la patrouille ont effectué du porte-à-porte et accompagné les occupants des multilogements nouvellement desservis par la collecte des matières compostables. À l'été 2019, en raison de difficultés de recrutement, c'est l'organisme Enviro Éduc-Action qui a été mandaté pour accomplir ces tâches, et en 2020 également à cause de la pandémie COVID-19.



Médias sociaux

Plusieurs messages ont été diffusés sur les médias sociaux en lien avec la campagne DTRITUS. Entre autres, des publicités ont été programmées pour aviser les citoyens des dates de collectes spéciales d'encombrants. Également, un album Facebook [Je fais ma part pour l'environnement](#) a été créé et une publication hebdomadaire a été diffusée en 2020 pour aider à un meilleur tri par les citoyens.



Secteur ICI

Action 2.

Conception et déploiement d'un programme continu d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles aux commerces et institutions

Réalisations
2016-2020

L'équipe du PGMR au Service de l'environnement a assuré la coordination, en collaboration avec le Bureau des événements et les Commissions scolaires, services de garde et établissements scolaires du territoire, de plusieurs initiatives d'accompagnement aux ICI et offert un soutien financier (contrats ou subventions, en partie reçue de Tricentris) à certains organismes selon leur expertise :

- **Enviro Éduc-Action** pour deux mandats principaux :

- Grand public, scolaire et petite enfance
 - Programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais + organisation du Colloque « Mieux recycler et composter en milieu scolaire » (2018) : plus de 75 intervenants du milieu scolaire (directeurs, enseignants, éducateurs au service de garde, etc.) étaient présents lors du colloque;
 - Sensibilisation - de déploiement des bacs bruns en milieu scolaire
 - Agents de sensibilisation pour déployer collecte des bacs bruns dans multiplex des-servis à la cour.



- Gestion écoresponsable d'événements :
 - Écoconseil pré-événementiel, coordination de la logistique et de l'équipe verte
 - Accompagnement d'organismes en amont des événements
 - Distribution du Guide des bonnes pratiques écologiques (organismes d'événements et concessions alimentaires)



À l'automne 2018, une dizaine de propriétaires de commerces ont été rencontrés pour mieux planifier le projet-pilote de collecte des matières compostables et recyclables pour le ICI et les outils qui seront nécessaire à sa réalisation.

milieu



Depuis plusieurs années, l'organisme Enviro Éduc-Action est aussi mandaté par le Bureau des événements de la Ville de Gatineau afin d'accompagner les organisateurs d'événements d'envergure dans l'implantation de meilleures pratiques environnementales. L'interdiction du plastique #6 de même que l'obligation de trier les matières recyclables sont d'ailleurs en vigueur dans les grands événements sur le territoire depuis quelques années déjà et les événements ont également, depuis 2019, l'obligation de trier les matières compostables. La présence d'une équipe de tri pendant l'événement est aussi obligatoire.

- **CREDDO** pour deux mandats principaux :
 - *Accompagnement des ICI en vue d'un regroupement pour l'implantation des collectes sélectives (mutualisation) centre-ville de Hull*; un mandat avait été octroyé en 2018 pour l'accompagnement des ICI du centre-ville de Hull. Plusieurs pistes de solutions avaient été proposées. L'accompagnement s'est par la suite poursuivi en 2019 auprès des restaurateurs situés à proximité de la rue Laval, mais le projet a été mis sur pause au début 2020 en raison de la pandémie.

Pistes de solution
Emplacement des contenants

- Conteneurs semi-enterrés dans emprise municipale
- Rue Laval piétonnière?

CHARLONS RECHETS

14

- *Accompagnement des petits ICI desservis par le service municipal de collectes- suite à livraison bacs gris (2019)* : lors de l'implantation du système tarifaire, la Ville de Gatineau a mandaté le CREDDO afin de faire une tournée d'environ 150 petits commerces desservis par le service municipal de collecte pour les informer des nouvelles mesures à entrer en vigueur et pour les accompagner, si nécessaire, dans l'implantation de meilleures pratiques pour favoriser un meilleur tri des déchets et une réduction des ordures ménagères.
- Synergie Outaouais (2016-2018 et 2019-2021)
 - ... *Propulser l'économie circulaire dans les ICI de l'Outaouais*
 - Semaine de l'économie circulaire en Outaouais

Pour ce qui est du secteur ICI de façon plus générale, la Ville soutient financièrement depuis 2016 Synergie Outaouais qui a pour but de propulser l'économie circulaire dans les ICI de l'Outaouais.

Depuis, plus de 130 entreprises ont été rencontrées par l'équipe du CREDDO et de Synergie Outaouais pour présenter l'économie circulaire dont une trentaine ont par la suite bénéficié d'un accompagnement personnalisé selon les critères d programme Ici on recycle + de RECYC-Québec. Synergie Outaouais organise aussi chaque année une semaine de l'économie circulaire durant laquelle de multiples formations et conférences sont offertes aux entreprises d'ici.



Secteur ORGANISATIONNEL

Action 3.

Création d'un guichet unique d'information, sensibilisation et éducation sur la bonne gestion des matières résiduelles au sein des opérations municipales, à tous les employés municipaux

Réalisations 2016-2020

La Ville de Gatineau étant initiatrice du PGMR se doit de contribuer elle-même aux efforts de réductions des ordures ménagères et donner l'exemple aux citoyens. Ainsi des initiatives ont été lancées pour améliorer le tri, la collecte et la réduction des déchets dans les bâtiments municipaux, sachant surtout que les quantités de matières générées par le secteur organisationnel de la Ville de Gatineau sont assimilées aux quantités totales gérées dans le secteur résidentiel.

Les actions entreprises :

Processus de Certification de 5 bâtiments municipaux par le programme ICI on recycle :

Les objectifs de cette certification :

- Réviser et optimiser les programmes de collectes des matières recyclables (action 11) et compostables (action 16) dans les bâtiments municipaux et les espaces publics.
- Mettre en place des incitatifs pour détourner les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations municipales (action 25).
- Optimiser les installations de tri et les programmes de récupération des RDD municipaux (action 28).



Les 5 bâtiments désignés sont des modèles de l'ensemble des bâtiments municipaux. Il s'agit de :

- La bibliothèque Lucien-Lalonde
- Le centre de services de Gatineau
- Le centre de service de Hull
- L'atelier municipal de Hull
- La maison du Citoyen

Il s'agit ici de faire un audit des 5 bâtiments en matières de gestion des matières résiduelles suivant des critères du programme afin de déterminer le niveau de Certification ICI on recycle +. Étant donné l'intention de la Ville d'obtenir le niveau Performance, ces audits permettent également de proposer des pistes d'amélioration à mettre en place préalablement à la rédaction de la demande si nécessaire.

Ainsi un mandat a été accordé au CREDDO (2019-2020), mandataire du programme en Outaouais, afin d'accompagner. Il a donc réalisé les audits des 5 bâtiments avec des recommandations qui seront mises en œuvres dans le courant de l'année 2021 afin d'obtenir la certification.



Portrait des bâtiments municipaux

Parallèlement à la certification des 5 bâtiments désignés et afin de connaître la situation générale dans l'ensemble des bâtiments municipaux, un portrait diagnostique des installations a été démarré (2019). Il s'agissait d'identifier si l'aménagement actuel pour la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux et les espaces publics favorise ou défavorise l'atteinte des objectifs de la Ville. Ainsi, 72 bâtiments ont été visités :

Secteurs d'édifices et d'espaces publics	Nombre de bâtiments
Arénas	9
Ateliers municipaux	4
Bibliothèques	10
Casernes de pompiers	8
Centres culturels, sportifs et récréatifs	11
Centres communautaires	20
Centres de services	5
Hôtel de ville	1
Postes de police	4
Total	72

Dans ces différents bâtiments municipaux, cinq types d'espaces ont été étudiés :

- Les salles à manger, les salles à café et les cafétérias ;
- Les espaces à forte circulation (ex. : corridor très fréquenté ou central) ;
- Les salles de toilettes ;
- Les salles de réunion, les salles d'animations, les stations d'impressions et les autres salles
- L'extérieur et le stationnement.

Ces différents espaces ont été évalués au travers d'une grille préétablie. Ce portrait assorti de recommandations a permis d'avoir une vue spécifique des installations dans les différents bâtiments municipaux et les actions à mener pour consolider les acquis ou améliorer ce qui doit l'être. Aussi permet-il de faciliter dans le futur la certification d'autres bâtiments.



Ces différentes initiatives permettront de réaliser dans les mois à venir en 2021, les actions 11, 16, 25 et 28 du PGMR 2016-2020 :

- **Actions 11. et 16.** : Réviser et optimiser les programmes de collectes des matières recyclables (action 11.) et compostables (action 16.) dans les bâtiments municipaux et les espaces publics.
- **Action 25.** : Mettre en place des incitatifs pour détourner les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations municipales.
- **Action 28.** : Optimiser les installations de tri et les programmes de récupération des RDD municipaux.

Réduction et réemploi



Actions		2016	2017	2018	2019	2020
Réduction <i>Soutenir et encourager la prévention de la production de matières résiduelles</i>						
4.	Recherche et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau	432 t RH : 90 h 52 500 \$	432 t RH: 90 h 52 500 \$	432 t RH: 90 h 52 500 \$	432 t RH: 90 h 52 500 \$	432 t RH: 90 h 52 500 \$
	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la faisabilité de règlementer certaines matières non-recyclables 					
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des actions visant à réduire l'utilisation couches jetables 					
5.	Analyser la faisabilité d'accroître l'accessibilité à l'eau municipale non-embouteillée dans les lieux publics municipaux			0 t RH : 364 h 		

RÉDUCTION

Tous les secteurs

Action 4.

Rechercher et mise en œuvre de mesures qui permettraient de réduire la production de déchets sur le territoire de Gatineau

Réalisations 2016-2020

Ventes-débarras

Dans le but de favoriser le réemploi, la Ville a simplifié et assoupli la réglementation encadrant les ventes-débarras en enlevant notamment l'obligation de se procurer un permis pour tenir une telle activité. Aussi, une [Page web](#) gérée par l'équipe du PGMR est disponible toute l'année sur ce sujet :

- Publicité, promotion de fins de semaines spéciales (Fête des voisins)
- Cartes (géolocalisation) des ventes-débarras par adresses.



Zéro-déchets

L'équipe du PGMR a fait la promotion, lors de nombreux événements et kiosques tenus principalement l'été à Gatineau, de plusieurs comportements et habitudes de consommation zéro-déchets et a distribué des trousseaux comprenant :

- Sacs à vrac
- Sacs à fruits et légumes
- Sac à collation
- Essuie-tout réutilisable
- Pellicule en cire d'abeille
- Brosse à dents en bambou
- Shampoing en barre



Bibliothèque d'outils et ateliers numériques

En 2019, le Service de l'environnement, en partenariat avec la Bibliothèque de Gatineau, a réalisé une étude de marché ainsi qu'un sondage auprès de la population afin de mesurer l'intérêt pour une bibliothèque d'outils et la tenue d'ateliers de création numérique à Gatineau ; le potentiel pour le développement d'autres types de collections d'objets qui pourraient être rendus disponibles pour les citoyens, à même un catalogue : outils (perceuse, scie, etc.), articles de cuisine (sorbetière, yaourtière, etc.), instruments de musique, etc.



Les résultats du sondage ont été concluants : une majorité de citoyens se sont montrés intéressés à ce que la Bibliothèque diversifie son offre. C'est désormais le Service Arts, culture et lettres qui a pris le relais avec l'étude de marché pour la suite du projet.

Cafés Réparera-t-on

La Ville a également participé en 2018 et 2019, tant en ressources humaines, matérielles que financières, à l'organisation de Cafés Réparera-t-on (« *Repair Cafe* ») à la Maison du citoyen durant lesquels plusieurs réparateurs bénévoles étaient présents pour aider les citoyens à réparer leurs objets (petits électroménagers, vêtements, vélos, produits électroniques, etc.). Ces événements ont été très populaires et plus de la moitié des dizaines d'objets apportés ont pu y être réparés. Un financement du Fonds vert de la Ville de Gatineau avait également été octroyé pour l'organisation de quatre événements Réparera-t-on à la Fabrique mobile en 2020, mais celui-ci a été reporté à 2021 étant donné la pandémie.

Styromousse

À l'automne 2020, un projet pilote de récupération de la styromousse aux écocentres a été lancé. Pour le premier mois du projet, plus d'une tonne de styromousse a ainsi pu être récupérée pour un total de près de 1 000 visites. Un bilan plus complet du projet pilote sera réalisé au cours de 2021.



Action 5.

Analyser la faisabilité d'accroître l'accessibilité à l'eau municipale embouteillée dans les lieux publics municipaux

Réalisations 2016-2020



Le Service de l'environnement et le Bureau des événements de la Ville de Gatineau a procédé à l'achat, à la fin de 2018, de deux distributeurs d'eau potable pour le remplissage des bouteilles d'eau réutilisables des festivaliers, dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan de gestion de l'eau*. Plusieurs centaines de remplissages de bouteilles d'eau ont été réalisés au cours de l'été 2019!

De plus, dans le cadre du Fonds vert, plusieurs subventions ont été octroyées depuis 2016 à des écoles pour l'installation de fontaines pour le remplissage de bouteilles d'eau réutilisables ainsi que pour faire la promotion de la qualité de l'eau potable municipale auprès des élèves et membres du personnel.



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
---------	------	------	------	------	------

Réemploi

Soutenir et encourager l'économie circulaire et de seconde main

6.	Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières	1000 t RH: 273 h 153 700 \$	1500 t RH: 273 h 230 500\$	2500 t RH: 819 h (83 300 \$)	3000 t RH: 726 h (83 300 \$)	3500 t RH: 637 h (83 300 \$)
	• Collecte à domicile, sur demande, d'encombrants et articles réutilisables ou recyclables - réemploi par des organismes	1000 t 153 700 \$	1500 t 230 500\$	2500 t 0 \$	3000 t 0 \$	3500 t 0 \$
	• Interdire la mise aux ordures ménagères d'encombrants et d'articles usagés en bon état					
	• Collecte spéciale d'encombrants-déchets en bordure de rue et aux multilogements, 4 x/an			0 t (83 300 \$)	0 t (83 300 \$)	0 t (83 300 \$)
7.	Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire	0 t RH : 364 h 84 000 \$	0 t RH : 182 h 84 000 \$	0 t RH : 182 h 64 000 \$	0 t RH : 182 h 64 000 \$	0 t RH : 182 h 64 000 \$
	Règlementation des boîtes de dons et d'entraide					
	Subventions annuelles à des organismes de réemploi	0 t 52 000 \$	0 t 52 000 \$	0 t 52 000 \$	0 t 52 000 \$	0 t 52 000 \$
	Développement et diffusion d'un portail électronique du réemploi	0 t 32 000 \$	0 t 32 000 \$	0 t 12 000 \$	0 t 12 000 \$	0 t 12 000 \$
8.	Prioriser l'utilisation des réseaux d'économie circulaire régionaux et provinciaux pour disposer des matières résiduelles générées par la Ville de Gatineau		100 t RH: 182 h 800 \$	100 t RH: 182 h 800 \$	100 t RH: 182 h 800 \$	100 t RH: 182 h 800 \$

RÉEMPLOI **Secteur résidentiel**




Action 6. **Récupération d'articles usagés et d'encombrants dans le secteur résidentiel en vue du réemploi de ces matières**

Réalisations 2016-2020

Les encombrants (toute matière résiduelle trop volumineuse pour être disposée dans un contenant ou poubelle) sont interdits dans les ordures ménagères depuis le 15 juillet 2018. Ainsi, tous les encombrants et déchets déposés à côté des contenants (bacs roulants, poubelles ou conteneurs), tels les meubles, les branches d'arbres, les matelas, les tapis, le bois, etc. ne sont plus ramassés par la collecte municipale toutes les deux semaines. Différents types de collectes sans frais sont depuis offerts par la Ville pour se départir de ces matières :

- **Collecte spéciale d'encombrants-déchets** (matelas, sofas, meubles en plastique ou brisés, etc.) destinés à l'enfouissement ramassés dans le même camion que les ordures ménagères. Ce service est offert en bordure de rue, quatre fois par année, depuis octobre 2018. En 2019 et 2020, le conseil municipal a décidé de bonifier ce service en ajoutant quatre collectes supplémentaires aux quatre collectes prévues dans le PGMR. Des observations effectuées en bordure de rue effectuées de septembre 2019 à juin 2020 permettent d'estimer que 5 % des unités desservies participent aux collectes spéciales d'encombrants-déchets en présentant des matières conformes.
- **Gratuité de l'apport d'encombrants-déchets** au centre de transbordement (CRT) de la Ville de Gatineau. Le tonnage d'encombrants-déchets apporté au CRT est inconnu puisque les véhicules des citoyens ne sont pas pesés à leur entrée et sortie.
- **Collecte spéciale de résidus de construction et apport gratuit aux écocentres** (voir Action 20.)
- **Collecte à domicile sur appel** : les encombrants en bon état (meubles et articles non-rembourrés) ou recyclables (encombrants métalliques ou produits électroniques) sont ramassés à domicile sur appel par La Relance Outaouais et Grands Frères Grandes Sœurs Outaouais (GFGSO). Le service est offert par le biais d'une requête au 3-1-1. Aucune publicité n'a été faite pour promouvoir ce service auprès des citoyens.
 - Traitement/destination des matières collectées :
 - Produits électroniques et encombrants métalliques, dont les électroménagers = recyclés par La Relance (ARPE Québec)
 - Encombrants en bon état = dons aux sinistrés, à Entraide familiale de l'Outaouais, aux organismes d'entraide, etc. par GFGSO (réemploi)



	Encombrants-déchets	Résidus de construction	Encombrants-réemploi
			
Collectes spéciales	8 x/an à la rue	8 x/an à la rue	En tout temps sur appel
Apport volontaire	Gratuité CRT	Gratuité écocentres	Gratuité écocentres

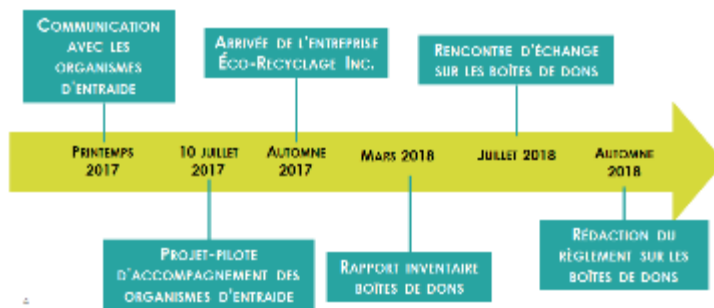
RÉEMPLOI **Secteur résidentiel**

Action 7. **Soutien financier, logistique et publicitaire municipal aux initiatives de réemploi, de mise en commun (partage) et de troc sur le territoire**

Réalisations 2016-2020

Règlementation des boîtes de dons et d'entraide

Un des objectifs de l'action 7 prévoyait proposer une règlementation des boîtes de dons sur le territoire de Gatineau, afin de connaître et communiquer à tous les Gatinois, la localisation, les propriétaires, la destination et les matières admises dans les boîtes de collecte sur son territoire et veiller à ce que seules soient permises les boîtes dont les propriétaires sont des organismes locaux d'entraide ou de réduction de déchets. À l'automne 2017, l'arrivée de l'entreprise privée Éco-Recyclage Inc. a bouleversé les organismes locaux et a résulté en la multiplication des boîtes de dons sur le territoire. Plusieurs organismes ont réclamé une règlementation rapide afin de stopper la sortie des matières à l'extérieur de la Ville ou au profit d'une entreprise privée.



En vue de rédiger cette règlementation, un portrait de la situation et un atelier de réflexion et consultation s'est déroulé le 12 juillet 2018 auprès des organismes possédant des boîtes de dons sur le territoire.

Modifications réglementaires

Les grandes lignes d'un encadrement réglementaire des boîtes de dons ont été présentées à la CDTHE le 1^{er} novembre 2018 afin de modifier le Règlement 839-2018 sur la gestion des matières résiduelles et le Règlement de zonage :

Amendements au Règlement 839-2018 sur la gestion des matières résiduelles

- Ajout des définitions « Boîte de dons » et « OBNL »
- « Nul ne peut implanter et exploiter une Boîte de dons à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu un permis d'exploitation valide de la Ville et ce pour chaque emplacement pour lequel l'OBNL fait une demande. »
- Seuls sont autorisés les OBNL ayant établissement sur le territoire de la Ville
- Coût du permis : 60,00 \$/emplacement = au Règlement de tarification 2019

Amendements au Règlement numéro 502-2005 de zonage

- Boîte de dons autorisée dans toutes les cours pour un usage principal des groupes commercial, récréatif, industriel et communautaire (excluant résidentiel);
- Une boîte de dons doit être implantée sur un terrain où se situe un bâtiment principal;
- Boîte de dons autorisée dans toutes les cours sauf une cour avant d'une propriété située à l'intérieur d'un site du patrimoine.

Un inventaire des boîtes de dons réalisé en 2018 dénombrait 142 boîtes sur le territoire, opérées par une vingtaines d'exploitants différents. Lors de la mise en place de réglementation, 75 demandes de permis ont été reçues en 2019. La moitié d'entre elles ont été retirées par les organismes. Seulement 9 permis ont été émis en date de décembre 2020. On constate que l'objectif principal du règlement, soit de soutenir



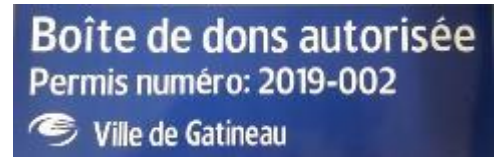
les organismes locaux de réemploi dans leurs activités, n'a pas été atteint. De plus, le nombre de points de dépôt pour des vêtements et accessoires usagés, de dons par les citoyens, a énormément diminué.

Subventions annuelles à des organismes de réemploi

Au total depuis 2016, quatre subventions ont été accordées à des OBNL pour des projets-pilotes ou études en lien avec le réemploi :

- 2017 – Gestion des encombrants et boîtes de dons : 25 000 \$ à 3R Québec inc.: *Projet-pilote d'accompagnement des organismes d'entraide à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles*
- 2018 – Boîtes RECUP-Tout : 20 000 \$ à 3R Québec inc. : *Étude de faisabilité d'implanter un programme de récupération et de réemploi de certaines matières résiduelles dans les établissements scolaires de la Ville de Gatineau*
- 2019 – 2 x 25 000 \$ pour réduire le gaspillage alimentaire, à


3R-Québec inc. : *Projet pilote d'accompagnement des épiciers et organismes d'entraide dans la récupération et distribution des surplus alimentaires*

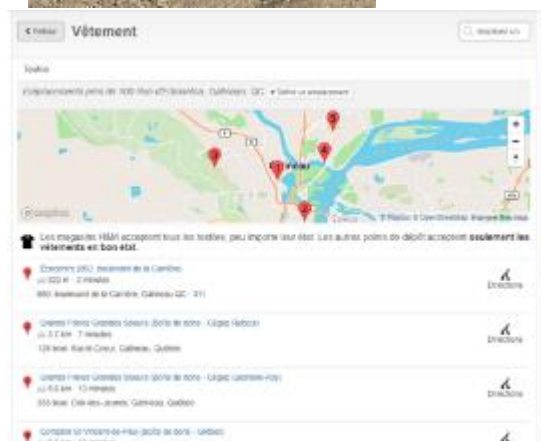


La Table de concertation sur la faim et le développement social en Outaouais : *Projet pilote Quartiers anti-gaspi - Escouade anti-gaspillage alimentaire*

Développement et diffusion d'un portail électronique du réemploi

Une partie des sommes prévues pour cette action a été utilisée pour mettre en ligne et développer l'application mobile, dans le

volet Outil de recherche DTRITUS  hébergée par ReCollect. En effet, plusieurs points de dépôt pour différentes filières de matières résiduelles sont maintenant répertoriés dans cet outil, dont la source était le [Bottin vert](#) dans le site Web de la Ville de Gatineau. Également, les boîtes de dons autorisées sont maintenant affichées sur le site web gatineau.ca



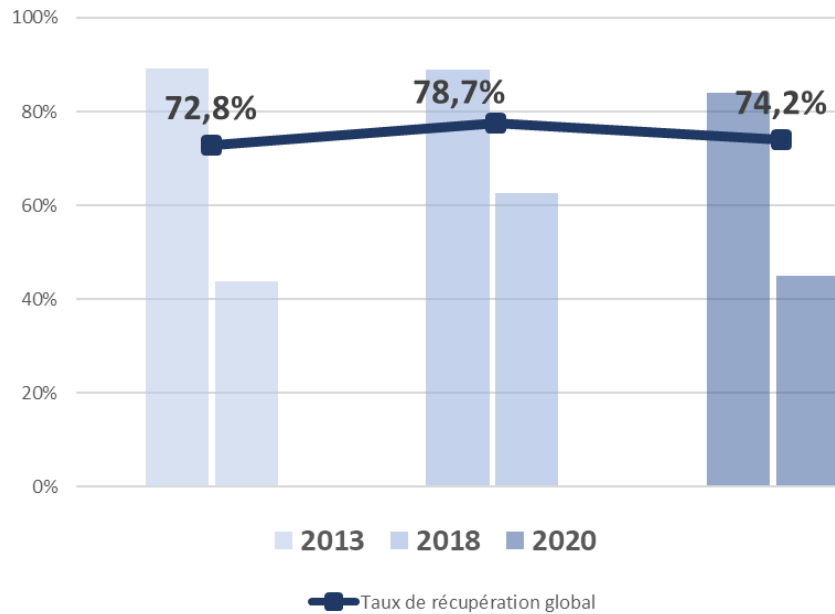
Matières recyclables



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Matières recyclables <i>Réactualiser les programmes et optimiser la collecte des matières recyclables</i>					
9. Optimisation de la desserte, renforcement de l'application réglementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective	766 t RH: 1120 h	2 040 t RH: 1120 h 39 300 \$ (immo)	2 577 t RH: 1120 h 78 600 \$ (immo)	2 699 t RH: 1120 h 82 300 \$ (immo)	2 699 t RH: 1120 h 82 300 \$ (immo)
10. Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipale de matières recyclables dans les ICI	0 t RH : 1 456 h 136 500 \$ (126 000 \$) compensation	0 t RH : 546 h 157 500 \$	*		
11. Révision de la desserte et optimisation du programme de collecte des matières recyclables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics	0 t RH: 525 h	0 t RH: 91 h 10 200 \$ (immo) (55 400 \$) subvention	0 t RH: 70 h 10 200 \$ (immo)	0 t RH: 70 h 10 200 \$ (immo)	0 t RH: 70 h 10 200 \$ (immo)
12. Modifications réglementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables	RH : 364 h	RH : 180 h 5 200 \$	RH : 180 h *		

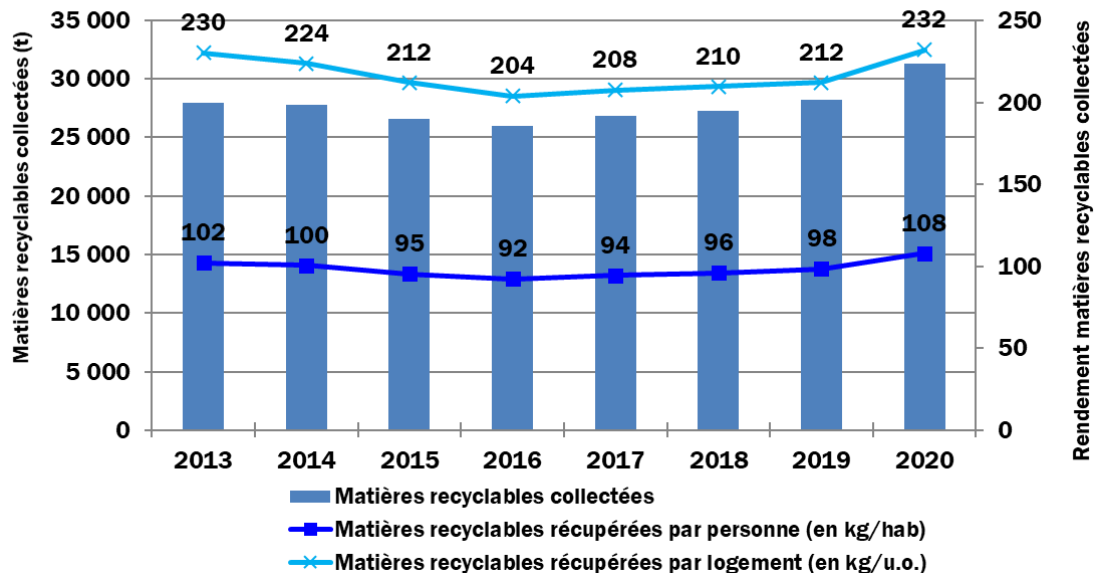
RECYCLAGE	Résidentiel
Action 9.	Optimisation de la desserte, renforcement de l'application règlementaire et modifications réglementaires pour encourager la participation au programme municipal de collecte sélective
Réalisations 2016-2020	<p>Plusieurs mesures visant à encourager la participation à la collecte sélective et optimiser la desserte, tout particulièrement dans les multiplex, sont appliquées depuis l'entrée en vigueur des changements règlementaires en juillet 2018. Les propriétaires et les gestionnaires de multiplex ont d'ailleurs été invités à contacter le Service de l'environnement pour obtenir un accompagnement sur la gestion de leurs matières résiduelles au printemps 2018. Cet accompagnement s'est poursuivi jusqu'en 2020 par le biais de requêtes au 3-1-1.</p> <p>Contenants d'entreposage et de collecte</p> <p>Afin de donner accès à des contenants d'un volume suffisant pour l'entreposage des matières recyclables dans les multiplex et l'ensemble des unités desservies, de nombreux conteneurs et bacs bleus ont été livrés pendant la période 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 175 conteneurs de recyclage livrés en 2018-2019; - Plus de 4 000 commandes de bacs bleus pour de nouvelles unités desservies ou pour optimiser la desserte dans les unités ayant déjà la collecte des matières recyclables. <div data-bbox="446 905 1442 1283" style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p>Performance 2020</p> <p>Des études de caractérisation des matières recyclables réalisées au fil des ans permettent de constater que le taux de récupération des matières recyclables résidentielles, soit la quantité capturée sur la quantité totale générée, a augmenté significativement en 2018 par rapport à 2013. Le taux de récupération se situe à près de 78,7 % en 2018, alors qu'il était à 72,8 % en 2013 et à 74 % en 2020. Il est donc possible d'affirmer que l'objectif provincial d'atteindre un taux de recyclage de 75 % des matières recyclables d'ici 2023 sera facilement atteignable par la population gatinoise et que l'objectif 2020 du PGMR (70 %) a été dépassé !</p>

Taux de récupération des matières recyclables résidentielles



Une augmentation de plus de 10% du tonnage des matières recyclables collectées est observée en 2020 par rapport à 2019, et ce, malgré la tendance observée à l'échelle de la province sur la diminution du poids des contenants et emballages. Par rapport à 2013, c'est une augmentation de 12 %. Il est possible que l'optimisation des outils de collectes sur le territoire, notamment dans les multiplex, ainsi que la sensibilisation effectuée soit à l'origine de cette amélioration dans la performance chez les citoyens. De plus, la pandémie et les périodes de confinement peuvent avoir eu un impact sur les quantités récupérées en 2020.

Performance matières recyclables (collecte sélective)



RECYCLAGE	Secteur ICI
Action 10.	Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipale de matières recyclables dans les ICI
Réalisations 2016-2020	<p>À l'automne 2018, une dizaine de propriétaires de commerces ont été rencontrés pour mieux planifier le projet pilote de collecte des matières compostables et recyclables pour le milieu ICI et les outils qui seront nécessaires à sa réalisation. Plusieurs ICI ont été rencontrés afin d'élaborer et de participer au projet pilote qui devait être lancé à l'été 2020, mais a finalement dû être reporté en raison de la pandémie puisque la génération de matières n'est pas comparable à la normale à l'heure actuelle sans compter que certains ICI participants (restaurants et bars) qui sont tout simplement fermés.</p> <p>Des entrevues téléphoniques ont aussi été réalisées avec 4 municipalités du Québec ayant implanté des collectes de matières recyclables et/ou compostables pour le secteur ICI depuis quelques années déjà afin de mieux comprendre les besoins de ce secteur (accompagnement, formation, fréquence de collecte, type de contenants, etc.) et les contraintes au niveau municipal (nouveau contrat de collecte, réglementation, etc.).</p> <div data-bbox="423 779 1195 1199"> <p>Principales étapes d'un projet d'amélioration de la gestion des matières résiduelles</p> <p>2. Évaluation des besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournée des locaux, cafétérias, salles de bain, etc. pour : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le nombre de bacs qui seront nécessaires pour optimiser le recyclage et le compostage, à l'intérieur comme à l'extérieur • Conseiller sur les aménagements ou les modifications nécessaires • Déterminer les types d'affiches à développer - Communications <ul style="list-style-type: none"> • Affiches • Communications internes - Formation aux employés : <ul style="list-style-type: none"> • Jour, soir, fin de semaine • Gestionnaires seulement ou tous les employés <p>GATINEAU POUR LA VIE</p> </div>

RECYCLAGE	Résidentiel
Action 12.	Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières recyclables
Réalisations 2016-2020	<p>Modification au règlement de zonage 502-2005 (4^e omnibus, automne 2018)</p> <p>Le 18 septembre 2018, avait lieu l'avis de présentation (AP-2018-772) du projet de Règlement numéro 502-291-2018 (4^e omnibus) modifiant le Règlement de zonage numéro 502-205 dans le but d'apporter certains ajustements à des dispositions normatives pour tenir compte du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.</p> <p>Le règlement a donc été adopté le 20 novembre 2018 (CM-2018-923) et est entré en vigueur le 3 janvier 2019. La nouvelle réglementation visait à : encadrer les aménagements relatifs à l'entreposage des contenants.</p> <p>Modification de l'Article 27</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif : S'assurer d'un vocabulaire uniformisé relatif aux matières résiduelles. • Ajout de la définition : DÉPÔT À MATIÈRES RÉSIDUELLES « Espace intérieur ou extérieur destiné à l'entreposage des contenants à matières résiduelles ou des conteneurs entre les collectes. » <p>Modification du chapitre 8 : articles 151, 169, 179 et 191</p> <p>Dispositions additionnelles – dépôt à matières résiduelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au minimum, un espace doit être réservé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble pour un dépôt à matières résiduelles. • Un dépôt de matières résiduelles pour un conteneur doit respecter les dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Il doit être accessible directement d'une allée d'accès ; ○ Le dépôt doit être au même niveau que la chaussée de l'allée d'accès ; ○ L'accès au dépôt doit être libre de tout obstacle sur une distance minimale de 12 m en ligne droite afin de faciliter les manœuvres de services ; ○ Un tel dégagement ne s'applique pas dans le cas d'un conteneur semi-enfoui à levée verticale. • À l'extérieur, un conteneur doit être entouré d'un enclos fermé par des portes battantes et être constitué de parois opaques, d'une hauteur au moins égale à celle du conteneur pour qu'il ne soit pas visible de la rue ni d'un terrain contigu situé sur la même rue. Cette exigence ne s'applique pas à un conteneur semi-enfoui. • Dans le cas d'un bâtiment comprenant 24 logements et plus ou 48 chambres et plus, seul un conteneur semi-enfoui ou un dépôt à matières résiduelles aménagé à l'intérieur du bâtiment principal sont autorisés.

Matières compostables



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
---------	------	------	------	------	------

Matières compostables

Réactualiser et optimiser les programmes de récupération des matières compostables

13.	Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri des matières compostables	1 439 t RH: 3 215 h 0 \$	4 150 t RH: 2 935 h 576 800 \$	4 518 t RH: 1 181 h 548 100 \$	4 886 t RH: 999 h 585 400 \$	8 795 t RH: 964 h 981 900 \$
	Interdiction des matières compostables aux ordures ménagères et obligation d'accès à des bacs bruns					
	Permettre l'utilisation des sacs de plastique compostables pour résidus alimentaires					
14.	Mise en place d'un projet pilote de programme de collecte municipal de matières compostables dans ICI	0 t RH: 1092 h 136 500 \$	0 t RH: Voir Action 10.	0 t RH: Voir Action 10.		

COMPOSTAGE	Résidentiel
Action 13.	Optimisation du programme de récupération des matières compostables et facilitation de la participation des citoyens au tri de ces matières
Réalisations 2016-2020	<p>Traitement des matières compostables L'usine de Lafèche Environmental, située à Moose Creek en Ontario, assure le traitement des matières compostables depuis 2010.</p> <p>Sacs de plastique certifiés compostables Les sacs de plastique et autres contenants certifiés compostables sont acceptés depuis avril 2017. Avec les changements règlementaires ayant pris effet en juillet 2018, l'autorisation des sacs de plastique compostables est une mesure qui a été fortement appréciée par les occupants des multiplex. Ces sacs facilitent en effet le transport des matières jusqu'aux bacs bruns, limitent les odeurs et maintiennent la propreté des contenants. Durant les formations et la sensibilisation, il a été constaté qu'il est essentiel d'informer davantage les citoyens sur les sacs de plastique compostables; que ce soit pour les informer qu'ils sont acceptés ou pour éviter la confusion avec des sacs non compostables.</p> <p>Changements règlementaires Le 3 juillet 2018, le Règlement numéro 839-2018 abrogeant le numéro 669-2010 a été adopté. Ce règlement, entré en vigueur le 15 juillet 2018, comportait de nombreux changements règlementaires touchant la collecte des matières compostables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de mettre des matières compostables aux ordures ménagères. - Obligation, pour tous les propriétaires, de mettre suffisamment d'outils et de contenants d'entreposage pour les matières compostables selon le nombre de logis desservis par le service de collecte. <p>Cette nouvelle réglementation affecte tout particulièrement les multiplex qui n'étaient que très peu à participer à la collecte des matières compostables (environ 5 % en 2017). Qui plus est, la fréquence de collecte des ordures ménagères pour les immeubles desservis par conteneur a également été diminuée à une levée par deux semaines, ce qui a permis de renforcer la participation à la collecte des matières compostables.</p> <p>Accompagnement des multiplex Pour faciliter l'implantation de la collecte des matières compostables et la participation des occupants des multiplex, de nouveaux outils et de nouveaux services ont été mis en place dans ces immeubles qui n'étaient presque pas desservis par cette collecte.</p>





En mars 2018, plus de 10 000 lettres accompagnées de feuillets d'information ont été envoyées aux propriétaires de multilogements et de condominiums desservis à la cour afin de les informer sur les changements à venir. Une ligne d'appel « multiplex » a été créée ainsi qu'une adresse courriel multiplex@gatineau.ca pour recevoir les demandes d'accompagnement, en plus du 3-1-1.

Les propriétaires de multilogements et de condominiums desservis à la rue ont également reçu une lettre à l'été 2018 les informant de l'arrivée des bacs gris et des obligations réglementaires de fournir les contenants de matières compostables aux occupants. Environ 2 500 commandes de bacs bruns en ont résulté. Plus de 80 % des unités multiplex à la rue ont maintenant accès à des bacs bruns en 2020.

Résultats de l'accompagnement personnalisé à la cour en 2018-2020

- Plus de 1 000 requêtes d'accompagnement personnalisé et 750 commandes de bacs bruns collectés à la cour
- Près de 1 500 bacs bruns livrés dans 900 emplacements/1 500
- En 2020, près de 25 000 unités d'occupation desservies par des bacs bruns/35 000 unités = 70 % des unités multiplex à la cour par rapport à environ 5 % en 2017
- Participation conforme aux attentes (5 litres/unité/semaine) et très peu de contamination dans les bacs bruns



En vue d'outiller au maximum les occupants des multiplex, de nouveaux outils de communications ont été développés. Des affiches sur les différentes collectes ont été produites et des aide-mémoire ont été mis aux couleurs de la campagne DTRITUS.





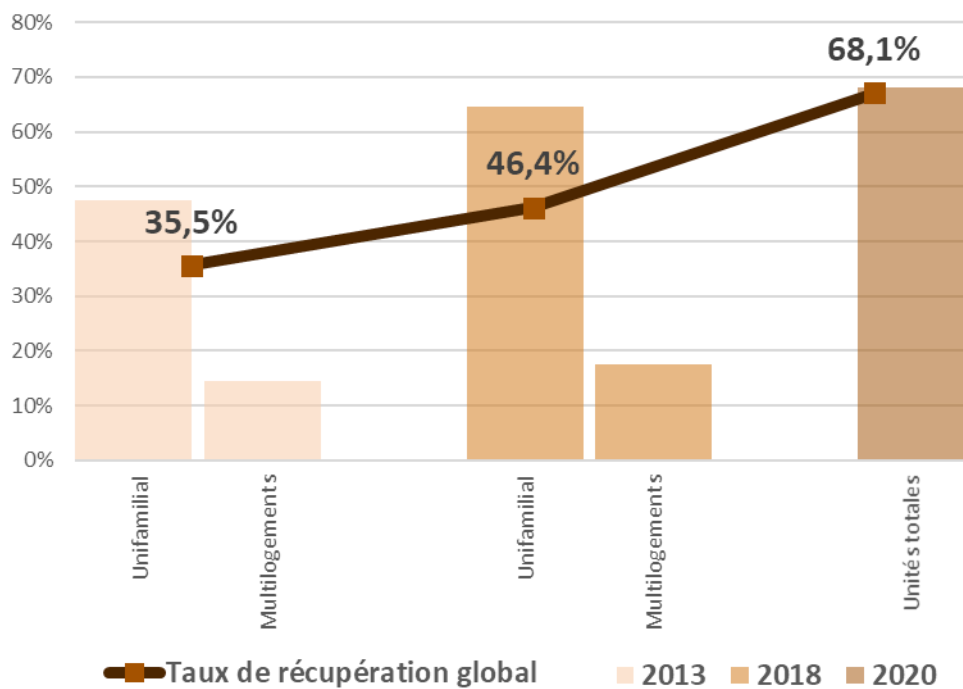
Pour chaque unité nouvellement desservie par bac brun, une trousse de départ incluant sacs de plastique compostable et dépliant sur les matières compostables, et la visite d'agents de sensibilisation ont été offertes.

Bacs bruns

Afin que toutes les unités d'occupation existantes aient accès à des outils de collecte pour les matières compostables, notamment dans les multiplex et que ces outils soient d'un volume suffisant, et afin d'optimiser la desserte de toutes les unités desservies par le service de collecte, plusieurs contenants d'entreposage et de collecte ont été livrés dans les immeubles sur le territoire en 2018. Ainsi, plus de 2 500 commandes de bacs bruns ont été traitées pour les immeubles dont la collecte est en bordure

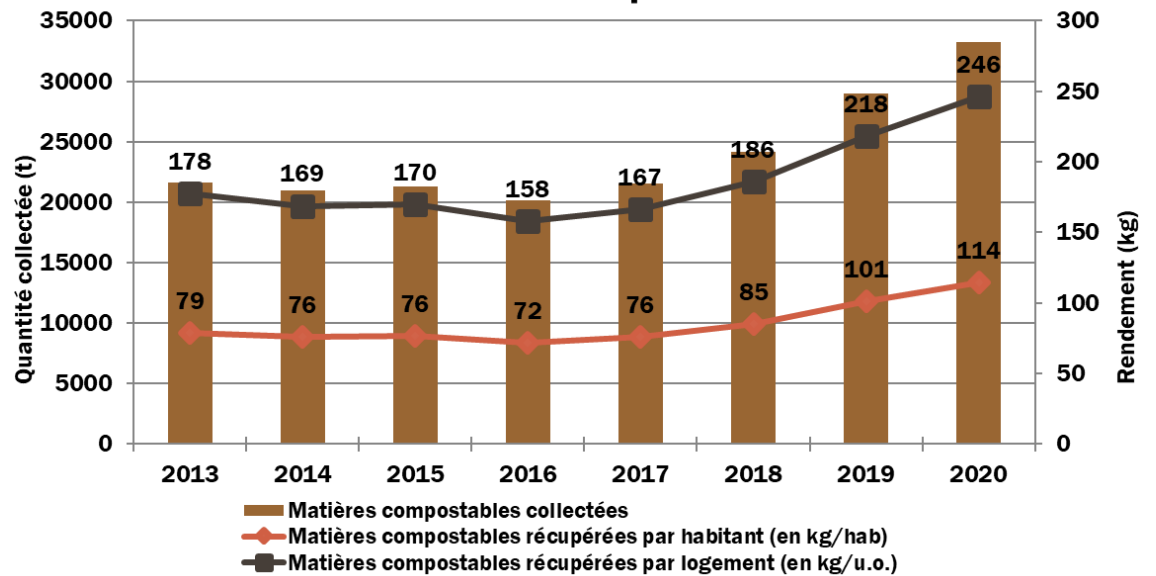
de rue.

Taux de récupération des matières compostables résidentielles



Une augmentation non négligeable du tonnage des matières compostables collectées au résidentiel est observable depuis 2018, avec une augmentation du taux de récupération de ces de 56 % entre 2013 et 2020. Cela s'explique en partie par l'implantation de la collecte des matières compostables dans les multilogements depuis 2018. La mise en place de la nouvelle réglementation a certainement contribué à cette augmentation. L'accompagnement des multiplex est l'un des grands efforts déployés en 2018-2020 et qui a, sans aucun doute, favorisé l'optimisation et la performance de la collecte des matières compostables.

Performance matières compostables



Performance 2020

Des études de caractérisation des matières compostables réalisées au fil des ans permettent de constater que le taux de récupération des matières compostables résidentielles, soit la quantité capturée sur la quantité totale générée, a augmenté significativement au cours des dernières années par rapport à 2013.







Le taux de récupération a augmenté de 35 % en 2020 par rapport à 2013. L'objectif provincial d'atteindre un taux de recyclage de 60 % des matières compostables d'ici 2023 serait même déjà atteint dans les unités unifamiliales mais pas les multilogements. Par contre, c'est une augmentation de près de 50 % des matières compostables collectées qui est constatée en 2020 par rapport à 2013.



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
---------	------	------	------	------	------

Matières compostables

Réactualiser et optimiser les programmes de récupération des matières compostables

15.	Modification règlementaire ou politique municipale afin d'interdire l'enfouissement ou l'élimination des biosolides et optimisation de la chaîne de traitement des biosolides de l'usine d'épuration	0 t RH: 180 h 				
16.	Optimisation du programme et poursuite du déploiement de la collecte des matières compostables dans les bâtiments municipaux et les espaces publics	0 t RH : 176 h	0 t RH : 176 h	0 t RH : 105 h	0 t RH : 105 h	0 t RH : 105 h
17.	Modifications règlementaires afin d'obliger l'aménagement d'espaces propices à la participation au programme de collecte des matières compostables	(voir Action 12.)				
18.	Développement d'une politique de GMR événementielle et révision du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville	0 t RH : 210 h	49 t RH : 245 h 81 900 \$ 	54 t RH : 140 h 81 900 \$ 	54 t RH : 140 h 81 900 \$ 	54 t RH : 140 h 81 900 \$ 

BIOSOLIDES Ville de Gatineau

Action 15. Modification règlementaire ou politique municipale afin d'interdire l'enfouissement ou l'élimination des biosolides optimisation de la chaine de traitement des biosolides de l'usine d'épuration

Réalisations 2016-2020

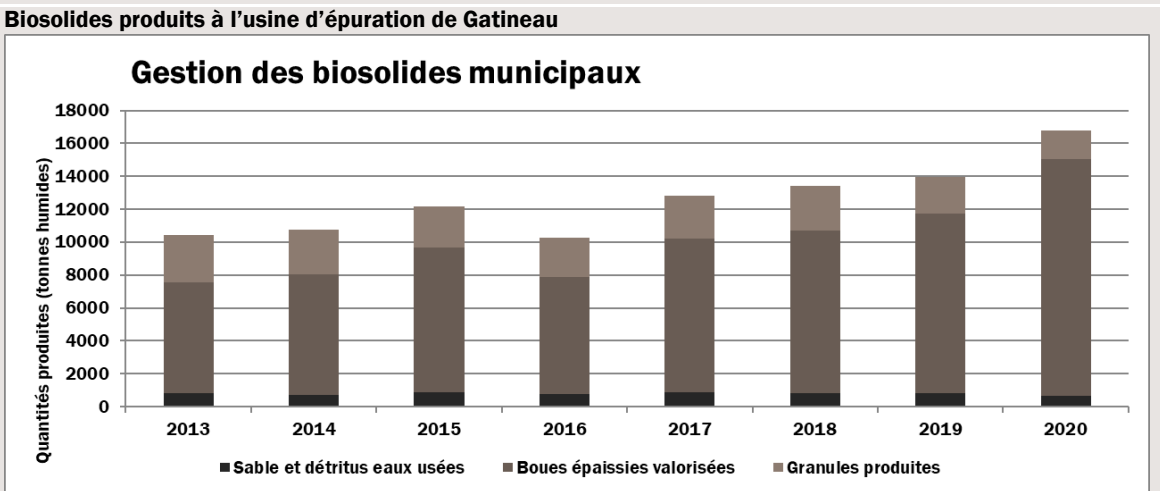
Les biosolides (ou boues septiques) sont des matières organiques résultant du traitement des eaux usées. Quelque 10 300 tonnes de biosolides sont traitées annuellement à l'usine d'épuration de la rue Notre-Dame à Gatineau et sont utilisées comme fertilisants. La capacité actuelle de l'usine ne permet pas de granuler la totalité des biosolides. On y produit deux types de biosolides :

- 1) les biosolides digérés (la majorité est transformée en granules)
- 2) les biosolides épaissis

La Ville de Gatineau a été la première ville au Québec, soit en 1992, à avoir transformé ses biosolides en engrais (granules). Depuis 2010, les granules sont transportés et épandus sur des terres agricoles de l'Ontario. Les biosolides épaissis et les biosolides digérés non granulés, qui étaient envoyés au site d'enfouissement jusqu'en 2012, puis compostés dans l'ouest du Québec 2012 et 2015 sont depuis 2016 totalement épandus comme fertilisants aux champs, en Outaouais. Gatineau valorise donc 100 % de ses biosolides traités; ces biosolides, dont l'analyse révèle qu'ils sont de très bonne qualité, contiennent de bonnes concentrations d'azote et de phosphore. Ils viennent ainsi combler la carence en phosphore qui caractérise les terres agricoles de la région. Par ailleurs, la digestion des biosolides à l'usine d'épuration produit annuellement 3,2 millions de mètres cubes de biogaz; une partie de ces biogaz est utilisée pour les besoins opérationnels de l'usine de la rue Notre-Dame.



Performance 2019



Action 18.

Développement d'une politique de GMR événementielle et révision du soutien municipal à la GMR aux événements se déroulant sur le territoire de la Ville

Réalizations
2016-2020

Fêtes et festivals

Les fêtes et festivals soutenus par le Bureau des événements de la Ville de Gatineau sont accompagnés depuis plusieurs années dans leur gestion des matières résiduelles, par le biais d'un mandat de GMR à Enviro Éduc-Action pour la gestion écoresponsable d'événements. Un bilan est produit chaque année :

- Écoconseil pré-événementiel, coordination de la logistique et de l'équipe verte
- Accompagnement de 26 organisateurs en 2019 (vs. 21 en 2018)
- Distribution du *Guide des bonnes pratiques écologiques* (organisateur d'événements et concessions alimentaires)
- Nouveauté en 2019 : Obligation de composer dans tous les événements soutenus

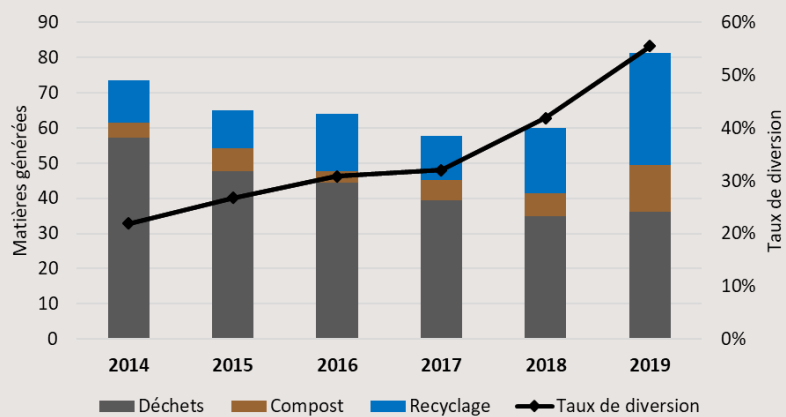
La Ville de Gatineau a soutenu financièrement le développement et la distribution d'un *Guide des bonnes pratiques écologiques dans les fêtes et festival de Gatineau*. Réalisé par Enviro Éduc-Action, l'organisme a remis à chaque promoteur d'événement rencontré ce guide afin de réduire les déchets sur les sites de chaque événement. Finalement, l'organisme a animé des formations sur l'organisation d'événements écoresponsables à l'intention des organismes communautaire.

Performance 2020

Les efforts de la Ville de Gatineau pour réduire les déchets dans le secteur événementiel ont d'ailleurs été soulignés au niveau provincial puisqu'un représentant du Bureau des événements a présenté les initiatives de la Ville dans ce secteur au Gala « Les Vivats » 2019. De plus, l'objectif de détournement de 50 % des matières résiduelles produites dans les fêtes et festivals à Gatineau a été atteint en 2019!



Gestion de matières résiduelles dans les fêtes et festivals



Résidus de CRD



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus de CRD <i>Interdire l'enfouissement des résidus de CRD et obliger le tri</i>					
19. Modifications réglementaires afin d'obliger le tri et la valorisation des résidus de CRD - plus spécialement les résidus de bois - en vue d'interdire l'élimination de ces résidus	0 t RH : 182 h 	0 t RH : 182 h	0 t RH : 182 h		
20. Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens		1 140 t RH : 0 h 337 300 \$	2 491 t RH Action 6. 382 800 \$ 	3 756 t RH : Action 6. 505 600 \$ 	5 053 t RH : Action 6. 587 600 \$
Offrir gratuité aux citoyens pour l'apport de résidus de CRD triés ou non aux écocentres		1 140 t 337 300 \$ 	1 140 t 337 300 \$ 	1 140 t 337 300 \$ 	1 140 t 337 300 \$
Collecte des résidus de CRD en bordure de rue, 4 fois par an		0 t 0 \$	1 351 t 45 500 \$ 	2 616 t 168 300 \$ 	3 913 t 250 300 \$

CRD Résidentiel

Action 20. Facilitation de l'accessibilité à des services de récupération, aux écocentres et aux centres de tri de résidus de CRD pour les citoyens

Réalisations 2016-2020

Facilitation de l'accessibilité aux écocentres

Gratuité aux écocentres

La Ville de Gatineau a offert la gratuité aux écocentres pour les résidents de Gatineau, pour l'apport de résidus de CRD (pas pour l'apport d'ordures ménagères) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Accessibilité aux écocentres

Afin de répondre à l'augmentation des visites et des matières apportées par les citoyens aux écocentres, les heures d'ouverture des écocentres ont été bonifiées à plusieurs reprises depuis 2017, notamment :

- Les écocentres sont désormais ouverts tous les jours de la semaine.
- Les heures d'ouverture la fin de semaine ont été élargies
- L'écocentre de l'Aéroparc est désormais ouvert deux soirs par semaine.
- L'écocentre de Hull est désormais ouvert été comme hiver

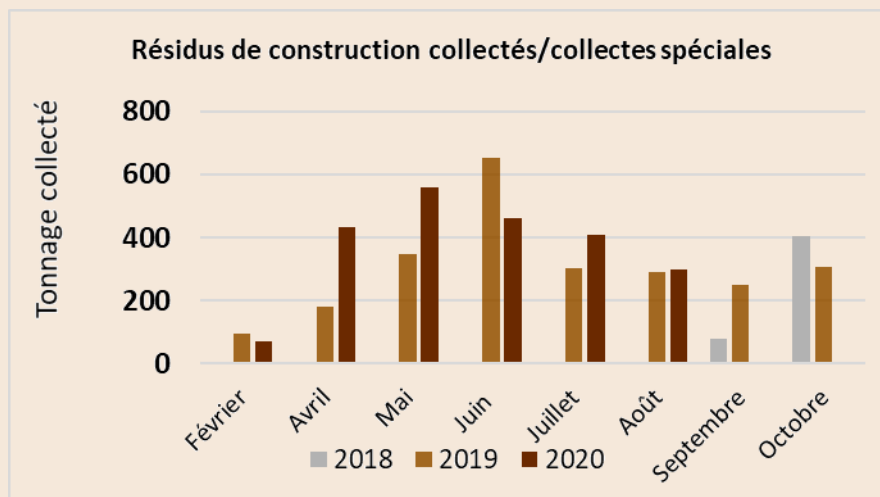


Collecte des résidus de CRD

Depuis le 15 juillet 2018, les résidus de construction ne sont plus ramassés en même temps que les ordures ménagères. Une nouvelle collecte spéciale de résidus de construction a été implantée, quatre fois par année, en bordure de rue (en 2019 et 2020, quatre collectes supplémentaires ont été ajoutées). Les matériaux acceptés sont principalement le bois et les meubles en bois, et également le métal, le gypse, les éviers, toilettes, etc.



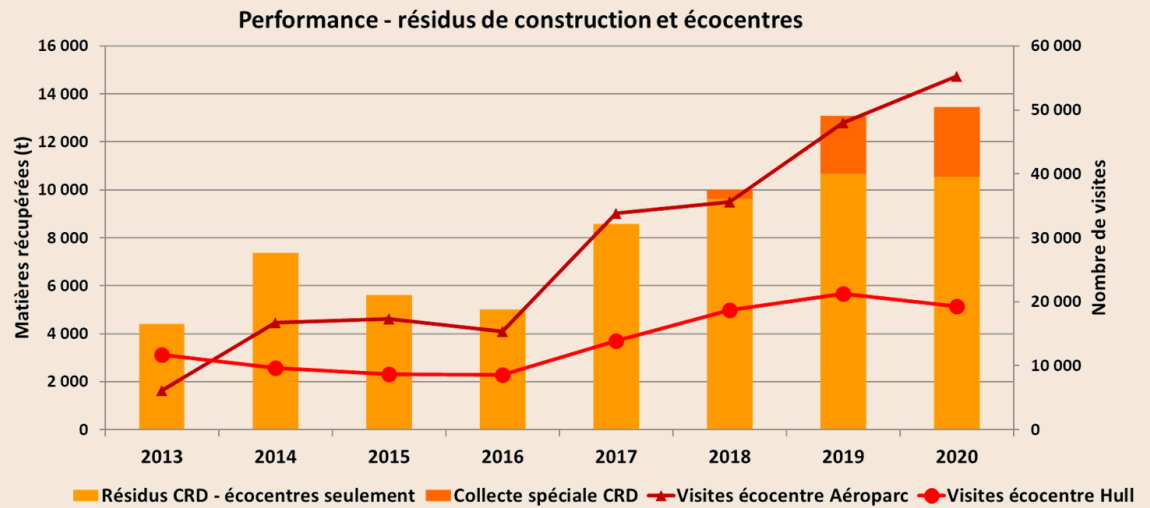
Il est possible de connaître le tonnage ramassé puisque les résidus de construction sont collectés dans un camion distinct et acheminés à un centre de tri de matériaux de construction (transbordés chez Matrec, puis acheminés à Thibault Démolition ou Centre de tri Forget).



Au total, de 2018 à 2020, c'est plus de 5 300 tonnes de résidus de construction qui ont été collectées en bordure de rue.

Performance 2020

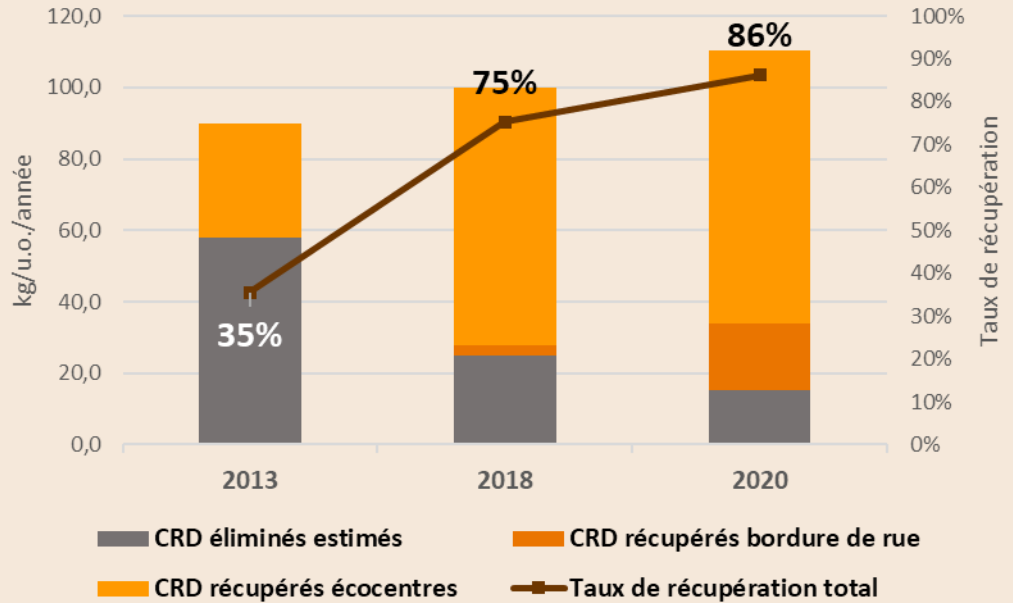
Nous observons une augmentation des visites aux écocentres et des quantités de résidus de CRD apportés par les citoyens depuis 2017. Ainsi depuis 2017, le tonnage de matières résiduelles apporté aux écocentre a plus que doublé en 2020, par rapport à 2013.



De plus, le taux de récupération des résidus de CRD a doublé de 2013 à 2018, passant de 43 % à 86 %. En effet, le fait que les encombrants de bois, entre autres, ne soient plus acceptés dans la collecte des ordures ménagères, a eu un impact majeur sur leur taux de récupération. Ainsi, selon les études de caractérisation réalisées, le taux de récupération des résidus de CRD serait à 86 % en 2018, ce qui dépasse l'objectif provincial de recycler et valoriser 70% des résidus de CRD d'ici 2023.



Génération de résidus de construction (kg/u.o./an) et taux de récupération



Actions 21. et 22.

2016

2017

2018






2019

2020

Résidus de CRD

Encourager et soutenir le détournement de l'enfouissement des résidus de CRD générés sur le territoire

21.	Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD: mécanisme de concertation régionale sur la CRD	0 t RH : 91 h 10 500 \$	0 t RH : 91 h 10 500 \$	0 t RH : 91 h 10 500 \$	0 t RH : 91 h 10 500 \$	0 t RH : 91 h 10 500 \$
22.	Optimisation des installations de tri et de la gestion des résidus de CRD municipaux	0 t RH : 140 h	0 t RH : 700 h 36 700 \$	0 t RH : 525 h	0 t RH : 525 h	0 t RH : 525 h

CRD	Secteur ICI	
Action 21.	Soutien informationnel et technique aux initiatives contribuant au détournement de l'élimination des résidus de CRD générés sur le territoire dans les ICI : mécanisme de concertation régionale sur les résidus de CRD	
Bilan 2016-2020	<p>Synergie Outaouais Le PGMR 2016-2020 avait relevé le besoin dans la région, d'un mécanisme de concertation nécessaire pour mettre en lien les différents intervenants de la CRD. Le CREDDO avait mis sur pied en 2016 une initiative qui répondait à cet enjeu en Outaouais, soutenu en partie par la Ville de Gatineau par le biais d'un soutien financier pour mettre sur pied et participer à Synergie Outaouais, qui vise de <i>Propulser l'économie circulaire dans les ICI de l'Outaouais</i>. Impact depuis 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 entreprises membres en Outaouais - 130 entreprises rencontrées en 3 ans - 30 entreprises qui bénéficient d'un accompagnement au programme <i>ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC</i> - Prix Novae 2019 à Synergie Outaouais des 20 meilleures innovations à impact de l'année <p>Le CREDDO a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mis sur pied la Table de concertation sur les résidus de CRD - Organisé la Semaine de l'économie circulaire, en octobre chaque année - Publié et fait le lancement du recueil L'économie circulaire; - Mis sur pied un comité régional sur la gestion des plastiques agricoles afin d'évaluer la possibilité de récupérer cette matière. 	 <p>Un projet soutenu par</p>   
		

CRD

Secteur ICI

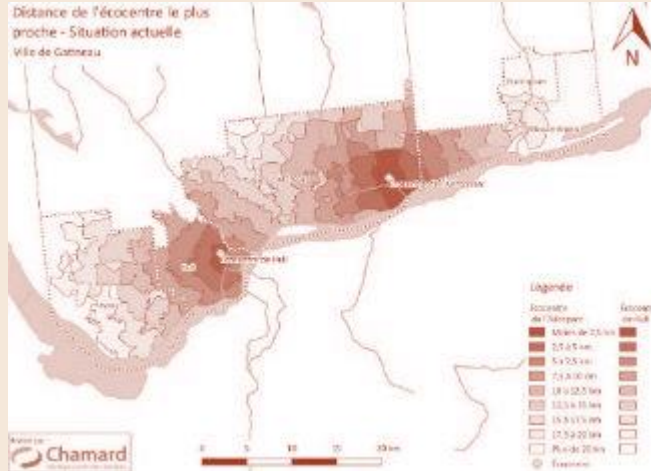
Action 22.

Optimisation des installations de tri et de la gestion des résidus de CRD municipaux

Bilan 2016-2020

Étude de faisabilité pour donner accès à un écocentre dans l'ouest

En 2019, un bilan des écocentres de Gatineau a été réalisé et un mandat de services professionnels a été octroyé à Chamard Stratégies environnementales afin de réaliser une *Étude de faisabilité pour faciliter l'accès à un écocentre ou à des services de récupération et de tri des résidus de CRD dans l'ouest de la Ville de Gatineau*. Cette étude a permis de poser les constats suivants :



- Les indicateurs de performance de Gatineau sont bien en dessous de ce que l'on retrouve ailleurs dans la province, notamment pour les quantités de matières apportées pour valorisation aux écocentres par gâtinois (tonnes apportées ou récupérées/an ou habitant), et aussi pour l'accessibilité de tous les citoyens au réseau d'écocentres.
- Écocentres peu nombreux pour la population desservie;
- Plus spécifiquement, les secteurs d'Aylmer et Buckingham / Masson-Angers sont très mal desservis par le réseau d'écocentres actuel;

- Les écocentres sont très achalandés toute l'année, en particulier à Hull qui est deux fois plus achalandé qu'à l'Aéroparc lorsqu'il est ouvert.

Ainsi il a été résolu, pour 2020 de :

- Développer un concept pour construire à Aylmer (prévu à l'étude du PIVM 2021-2025, la somme de 7 190 000 \$) un écocentre municipal dans le secteur ouest et qui comprendra :
 - La localisation de l'écocentre (site conforme);
 - L'évaluation des coûts d'infrastructure et des possibilités de subventions;
 - Le programme, incluant le mode de gestion opérationnelle, l'aménagement et les matières acceptées;
- Développer un plan d'optimisation du réseau d'écocentres actuel d'ici la construction de l'écocentre dans le secteur ouest et qui comprendrait :
 - La localisation des points de dépôt ou des apports temporaires
 - L'évaluation des coûts et des possibilités de subventions
 - La détermination d'indicateurs de performance du réseau d'écocentres.



Plan d'optimisation du réseau d'écocentres

L'équipe du PGMR a donc travaillé sur un plan d'optimisation du réseau actuel d'écocentres au cours de 2020. Ce plan a été présenté au conseil municipal et les mesures suivantes ont été proposées et adoptées :

- Conception et diffusion d'une campagne de publicité pour faire connaître les écocentres aux citoyens
- Mieux informer les citoyens sur les points de dépôts alternatifs pour les RDD, pneus et produits électroniques
- Inciter les citoyens à récupérer de nouvelles matières valorisables ou sous la RÉP dans les écocentres - point de dépôt autorisé
- Réactualisation des heures d'ouverture des écocentres
- Modifier la tarification aux écocentres afin de faciliter (gratuitement en 2021) l'apport d'encombrants-déchets par les résidents et les OBNL approuvés
 - Construction d'un écocentre municipal dans l'Ouest
 - Augmenter les points de dépôt municipaux et alternatifs pour les RDD, les produits sous la RÉP, les pneus et produits électroniques
 - Mettre en place un projet pilote d'écocentres mobiles

En 2021, le Service de l'environnement travaillera donc à mettre en œuvre le plan d'optimisation proposé en plus de continuer à travailler sur l'avancement de la construction d'un écocentre dans le secteur ouest de la Ville.

Déchets ultimes



Actions		2016	2017	2018	2019	2020		
Déchets ultimes <i>Réduire l'élimination des matières résiduelles par personne</i>								
23.	Mise en place d'incitatifs tarifaires pour diminuer la quantité d'ordures ménagères produites par les citoyens	0 t RH : 546 h	2 288 t RH : 180 h 722 000 \$	4 576 t RH : 180 h 831 300 \$	10 982 t RH : 180 h 1 089 000 \$			
	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du volume permis d'ordures ménagères par collecte Réduction de la fréquence de collecte dans les multilogements 	0 t	2 288 t 722 000 \$	4 576 t 184 100 \$	10 982 t 441 800 \$			
	<ul style="list-style-type: none"> Contenants de 120 l aux unités bordure de rue Exploration de mesures d'atténuation 	0 t	0 t 0 \$	0 t 647 200 \$	0 t 647 200 \$			
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place tarification incitative partielle et excédent \$ en sacs; bordure de rue + multilogements 	0 t	0 t 0 \$	0 t 0 \$	0 t 0 \$			

DÉCHETS	Résidentiel
Action 23.	Mise en place d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères
Réalisations 2016-2020	<p>Comme prévu au PGMR, la Ville souhaitait mettre en place, dès 2018, un système qui récompenserait les ménages qui génèrent moins d'ordures et responsabiliserait tous les citoyens face au tri des matières résiduelles. Plus précisément, ce système se traduit par l'imposition d'une limite du volume d'ordures ménagères à 120 litres par collecte par unité desservie en bordure de rue et la tarification des ordures excédentaires (<i>Pay as you throw</i>).</p> <p>Trois constats avaient poussé la Ville à vouloir aller plus loin dans la mise en place d'incitatifs à la réduction des ordures :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les programmes municipaux de gestion des matières résiduelles sont bien implantés depuis plusieurs années et efficaces 2. Les citoyens sont très sensibilisés à la gestion des matières résiduelles et au tri (Léger, 2013) 3. Puisque tous les citoyens paient la même taxe pour la gestion des matières résiduelles, un système utilisateur-payeur serait plus équitable <p>Ainsi, à partir de l'année 2018, des changements réglementaires ont été faits, des études, analyses et consultations citoyennes ont été présentées et ce nouveau système basé sur le principe d'utilisateur-payeur est finalement entrée en vigueur en septembre 2019.</p> <p>Système d'incitatifs tarifaires à la réduction des déchets Ce système, comprenant un projet-pilote (période d'implantation) devait être mis en place avec précaution en considérant les impacts sur certains groupes plus vulnérables à cette mesure et afin d'explorer des mesures d'atténuation pour ces groupes.</p> <p>Changements réglementaires 2018-2019 La mise en œuvre des actions du PGMR en 2018 est venue grandement modifier le service municipal de collectes ; ainsi, le nouveau Règlement 839-2018 et les changements suivants au service de collecte sont entrés en vigueur au 15 juillet suivant, soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les matières compostables sont interdites dans les ordures ménagères, tout comme c'était déjà le cas pour les matières recyclables. Ainsi, tous les propriétaires doivent fournir à leurs occupants des bacs bruns et bleus d'un volume suffisant et les outils appropriés pour participer aux collectes obligatoires de matières recyclables et compostables. • Les encombrants sont interdits dans la collecte des ordures ménagères : toute matière résiduelle trop volumineuse pour être disposée dans un contenant ou poubelle (définition de « encombrant ») n'est plus ramassée lors de la collecte. Par contre de nouveaux services ont été mis en place pour aider les Gatinois à réduire leurs déchets. • La fréquence de vidange des conteneurs d'ordures ménagères dans les immeubles à logements multiples a été réduite de moitié, ainsi s'effectuant toutes les deux semaines depuis juillet 2018. Des levées supplémentaires au service de base sont possibles moyennant un tarif prévu au règlement de tarification. <p>Modifications réglementaires pour la collecte à la cour Afin d'uniformiser la fréquence de collecte des ordures pour toutes les unités desservies par le service municipal, la fréquence de collecte des conteneurs a été réduite à une fois par deux semaines à partir du 15 juillet 2018. Le principe d'utilisateur-payeur a été implanté pour les surplus d'ordures ménagères : les propriétaires de multilogements ont la possibilité d'obtenir des levées supplémentaires de conteneurs, récurrentes ou ponctuelles, selon un tarif par volume.</p>

Volume du conteneur	Frais/levée suppl. 2020
2 verges cubes	40 \$
4 verges cubes	50 \$
6 verges cubes	65 \$
8 verges cubes	75 \$

Résultats 2018-2020

- 205 immeubles paient des levées supplémentaires
- Ce qui représente environ 10 % des 1 500 emplacements, depuis juillet 2018

Modifications réglementaires pour la collecte à la rue

Différentes modifications ont été apportées au Règlement 839-2018 en 2018 en vue de l'implantation du système tarifaire qui s'est fait le 15 septembre 2019 :

Quantité d'ordures ménagères acceptée par unité desservie en bordure de rue :

- Nul ne peut déposer plus de six contenants totalisant au maximum 720 litres par collecte
- À partir du 15 septembre 2019 : Nul ne peut déposer plus d'un bac roulant admissible de 120 litres par collecte ainsi qu'au maximum 5 sacs tarifés admissibles par collecte.

Contenants admissibles pour la collecte des ordures ménagères :

- Poubelle ou sac fermés maximum 25 kg une fois remplis ou bac roulant d'un maximum 100 kg une fois rempli.
- À partir du 15 juillet 2019 : Bac roulant de couleur gris foncé de 120 l, 240 l, ou 360 l et sacs tarifés pour surplus d'ordures ménagères identifiés par la Ville.



Livraison des bacs gris 2018-2019

En mai 2018, le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau a lancé un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de 100 000 bacs gris destinés à la collecte des ordures ménagères. Le format de 120 litres a été retenu pour toutes les habitations unifamiliales, duplex et triplex, alors que les formats 240 litres et 360 litres ont été proposés aux multilogements de 4 unités et plus, tout en respectant le ratio de 120 litres par unité.



L'entreprise IPL a obtenu le contrat de fourniture et livraison de bacs. Un règlement d'emprunt a été fait pour l'achat des bacs, au coût estimé de cinq millions de dollars. La livraison massive des bacs a été effectuée par le sous-traitant USD Global. Pour le secteur résidentiel, la livraison a débuté le 22 octobre 2018 et s'est terminée le 31 janvier 2019. Par la suite, une seconde vague de livraison de bacs a eu lieu à l'été 2019 afin de livrer les bacs aux immeubles comprenant des locaux commer-



ciaux, ainsi qu'aux organismes exemptés de taxes et lieux d'hébergement, après que les mesures d'atténuation eurent été décidées par le conseil municipal :

- Au total, environ 95 000 bacs ont été livrés à 100 000 unités d'habitation
- Les bacs gris roulants à l'effigie de la Ville de Gatineau comportent une puce RFID intégrée qui permet de lier le bac à l'adresse de la propriété où il a été livré
- Une trousse de départ a été incluse dans les bacs gris lors de la livraison, pour chaque unité desservie, comprenant de l'information sur les collectes et 5 sacs de surplus de déchets gratuits en vue de juillet 2019.
- Un programme de gestion des contenants désuets suite à la réception des bacs gris a été mis sur pied. Les citoyens ont été invités à :
 - réutiliser leur vieille poubelle en l'identifiant d'un « V » pour résidus vert ou d'un « R » pour surplus de matières recyclables
 - s'en départir lors d'une collecte spéciale de résidus de construction
 - les apporter (pour recyclage) aux éco-centres.



L'assemblage des trousse d'information a été effectué par l'organisme Re-Source Intégration. La trousse était laissée dans le fond du bac roulant par l'entrepreneur effectuant la livraison. Le peu de communication fait à ce sujet a fait en sorte que plusieurs citoyens n'ont pas pris connaissance de la trousse d'information ou encore, n'ont pas bien compris le fonctionnement du bac gris et des sacs reçus.



Analyses, consultations et caractérisations 2018-2020

Le Service de l'environnement a effectué plusieurs analyses de données et consultations de divers groupes en plus d'études des caractérisations des matières résiduelles afin de pouvoir proposer un tel système.

Consultations citoyennes

- Toutes les requêtes reçues au 3-1-1 depuis le printemps 2018 à propos des incitatifs tarifaires ont été traitées, répertoriées puis analysées (plus de 450 requêtes).
- Le Service de l'environnement a aussi fait une tournée de consultations de plusieurs services à l'interne afin de pouvoir préciser et proposer le modèle tarifaire et financier surtout (études de cas, coût des sacs de surplus, impacts sur la taxe municipale, etc.). Suite aux analyses et discussions, il a été déterminé que :
 - Les sacs tarifés DTRITUS à l'effigie de la Ville seront faits de plastique noir, d'un volume de 80 litres et vendus en paquets de 5 sacs
 - L'accessibilité des sacs devrait être la plus grande possible pour les citoyens : les points de vente possibles des sacs sont les écocentres et les centres de services
- Le service de l'environnement a effectué plusieurs présentations du système utilisateur-payeur et recueilli nombreux commentaires par rapport aux répercussions potentielles de ce système sur les populations vulnérables (personnes âgées, familles nombreuses à faible revenu, nouveaux arrivants, etc.). Des contacts ont également été établis avec des représentants des services sociaux œuvrant auprès des résidences de type familial. Les discussions ont permis de préciser :
 - L'importance des communications et de la sensibilisation entourant le système tarifaire
 - La nuance entre les groupes vulnérables et les cas particuliers : des mesures d'atténuation pour les groupes vulnérables (donc les ménages et/ou unités) qui seraient pénalisés parce qu'ils ne peuvent réduire leurs déchets et des accommodements (probablement surtout tarifaire \$ et d'équipements) pour les cas particuliers étudiés
- **Un mandat de consultation citoyenne** a été donné à Léger afin qu'ils réalisent un sondage en ligne et des groupes de discussion sur le modèle tarifaire et les cas particuliers du programme incitatif à la réduction des déchets. Un rapport synthèse de cette consultation a été rendu.



Études techniques

Accompagnement, services professionnels

La Ville a mandaté la firme d'expertise conseil Chamard Stratégies environnementales pour leur *Accompagnement stratégique pour la définition de paramètres économiques et logistiques du déploiement équitable d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans le secteur résidentiel* et proposer des recommandations sur les mesures d'atténuation à adopter pour les groupes vulnérables et autres cas particuliers dans le cadre de la mise en place du système tarifaire. La firme a

également fait une revue des actions entreprises à l'égard des groupes vulnérables par les autres villes ayant mis en place un système de tarification des déchets.

Caractérisations des matières résiduelles

En décembre 2018, un mandat de caractérisation des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel de la ville de Gatineau a été octroyé à la firme Les Services I.E.W.S. afin de quantifier (poids et volume) les matières résiduelles générées par immeuble, logement ou chambres, d'évaluer la participation aux collectes et l'utilisation du bac gris et d'estimer les surplus d'ordures (s'il y a lieu) par ménage et les coûts associés éventuels. L'étude a été réalisée à la fin de l'automne 2018 et au début de 2019.

La Ville de Gatineau effectue année après année cette caractérisation dans le but de suivre l'évolution de la génération de matières résiduelles sur son territoire; ce volet distinct a permis de caractériser les matières résiduelles générées par certains types d'habitation desservies par la collecte municipale : les églises, les maisons de chambres et les résidences pour personnes âgées, handicapées ou en difficulté, petits commerces et services de garde.

Proposition du système d'incitatifs tarifaires

Suite à ces analyses, études et consultations, les éléments du système d'incitatifs tarifaires ainsi que les mesures d'atténuation et les accommodements, qui entreraient en vigueur le 15 septembre 2019 ont été adoptés.

- **Modèle tarifaire**

- Le sac DTRITUS serait vendu en paquet de 5 sacs au coût de 0.50 \$/sac, soit 2.50 \$/paquet
- Il serait vendu dans les écocentres et centres de services ainsi que par le biais d'une plateforme d'achat en ligne et livré par la poste
- Il avait été estimé qu'environ 1 million de sacs seraient vendus par année, dont la moitié par le biais d'une plateforme d'achat en ligne. La première année d'implantation (2019-2020) permettrait de préciser les projections de vente et d'ajuster le coût du sac pour les années futures.

- **Mesures d'atténuation**

- Aucune mesure d'atténuation ou accommodement n'a été adoptée

- **Information, sensibilisation**

- Il était nécessaire de concevoir et déployer une campagne de marketing social ainsi que les outils d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets assurant l'acceptabilité du système tarifaire auprès des gatinois dès l'entrée en vigueur du système.



Fourniture de sacs

La firme américaine WasteZero a obtenu le contrat pour la fourniture de sacs de plastique pour les ordures ménagères dans le cadre de l'appel d'offres 2019 SP 153. Le prix obtenu pour une quantité estimée de 1 000 000 de sacs par année est de 0,125\$ par sac. Au final, 400 000 sacs ont été commandés de juillet 2019 à décembre 2020.

Les sacs de surplus d'ordures arborent le logo de la Ville de Gatineau et sont munis de cordons pour faciliter la fermeture. Un seul format de sac est disponible, soit un volume de 80 litres. Le poids





maximal supporté par sac est de 15 kg et ses dimensions sont de 61 cm sur 86 cm (24 po sur 34 po).

Initialement mis en boîte à plat, les sacs sont maintenant empaquetés en rouleaux.

Mise en paquet et expédition

Les rouleaux de sacs sont assemblés par l'organisme sans but lucratif Re-Resource Intégration (ajout d'un feuillet et fermeture avec une colle). Grâce au contrat 2019 SI 295, l'organisme s'occupe d'approvisionner les points de vente municipaux. De plus, les commandes reçues via la plateforme Shopify sont traitées par Re-Resource Intégration via la plateforme ShipRobot. Les colis sont envoyés aux acheteurs par Postes Canada.

Distribution et ventes :

Lors de la consultation menée par la firme Léger, les Gatinois ont indiqué souhaiter avant tout que les sacs soient mis en vente sur une plateforme d'achat en ligne (44 % des répondants). Les sacs sont donc disponibles pour achat en ligne ou en personne dans certains bâtiments municipaux :

Boutique en ligne

- [Plateforme Shopify](#)
- Préparation colis et gestion d'inventaire – Ressource Intégration
- Livraison Postes Canada

En personne

Les sacs de surplus d'ordures sont disponibles depuis le mardi 3 septembre dans sept points de vente municipaux (cinq centres de services et deux écocentres), répartis dans les cinq secteurs de la Ville.

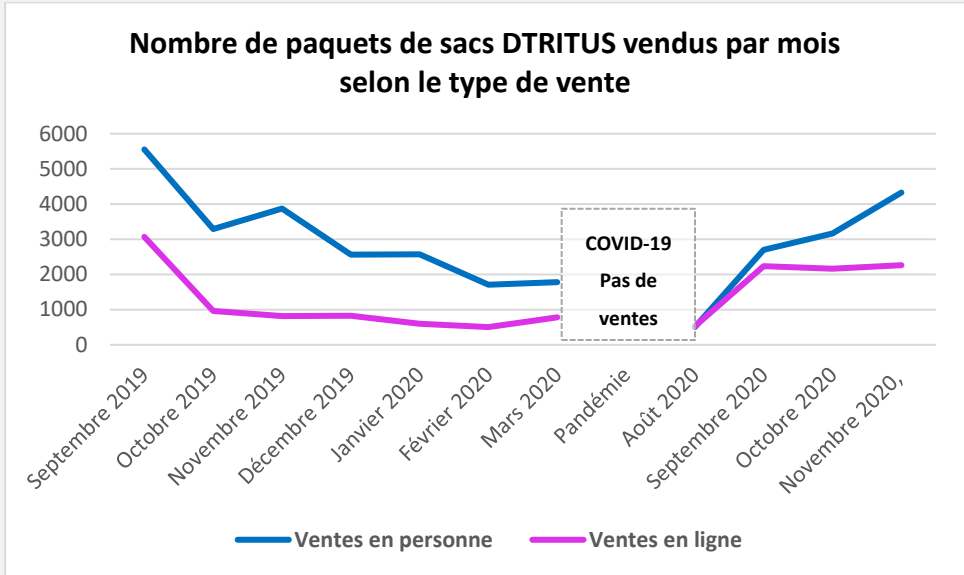
- Centres de services municipaux (5) + Écocentres (2)



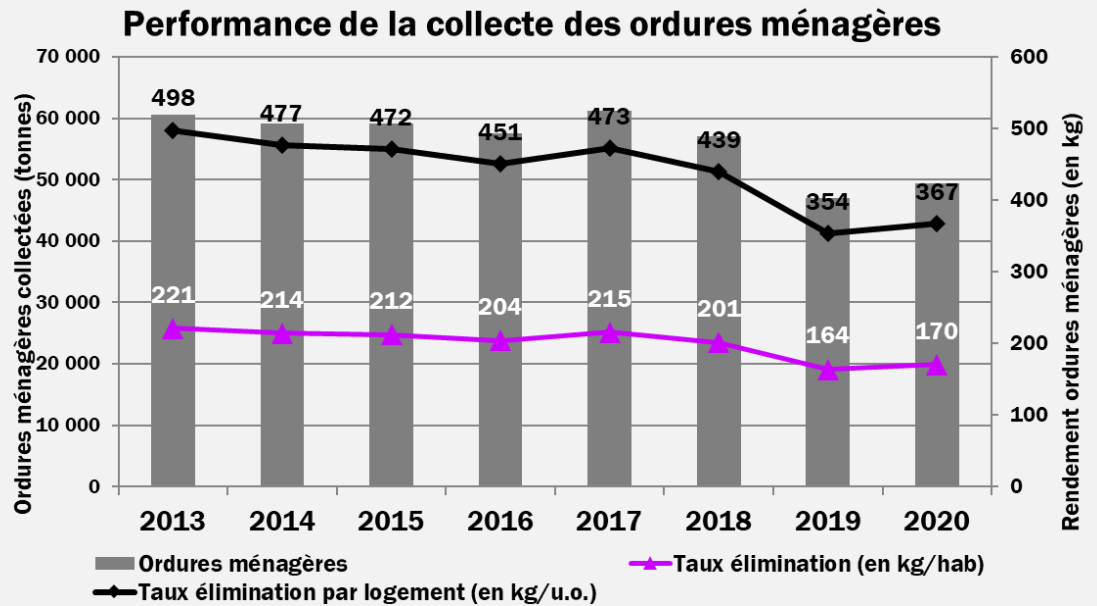
Bilan 2020

En date de décembre 2020, tout près de 50 000 paquets de cinq sacs de surplus d'ordures ont été vendus. Cela représente une moyenne de 1 000 paquets par semaine de vente. La proportion globale des ventes est de 70 % en personne, 30 % en ligne. En moyenne, les citoyens achètent 4 à 5 paquets de sacs par transaction.

Bilan 2016-2020

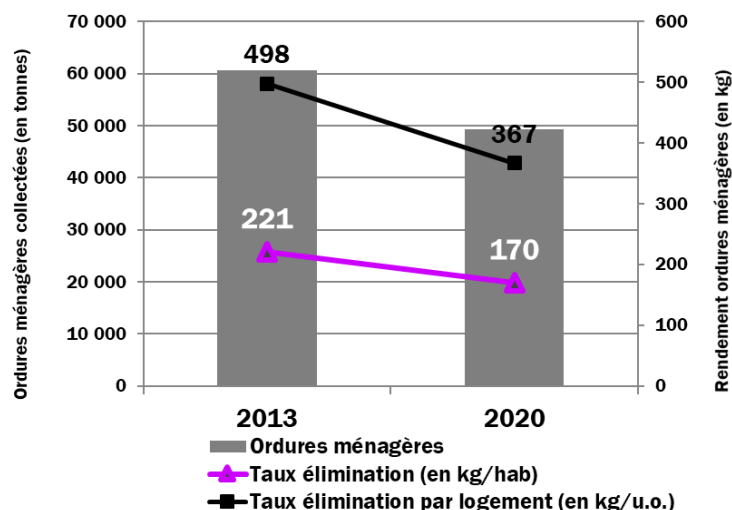


Au niveau de la performance de la collecte des ordures ménagères résidentielles, tous les efforts déployés ont permis d'atteindre une réduction de 18 % en 2020 par rapport à 2013. Sans la pandémie COVID-19 qui a résulté dans un confinement et plus d'activités dans les résidences (fermeture des garderies et écoles, télétravail, etc.), nous estimons que la réduction des ordures aurait été d'environ 28 %.



Au niveau du rendement de l'élimination pour le secteur résidentiel, on observe une baisse de 23 % du taux d'élimination par habitant pour la période 2013-2020, et 28 % pour le taux d'élimination par logement. Concrètement, ce sont 51 kg d'ordures de moins que le gatinois moyen génère par année en 2020, par rapport à 2013!

Taux d'élimination – ordures ménagères



Résultats

L'objectif de réduire de 45 % les ordures ménagères par rapport à 2013 en 2020 n'est donc pas atteint. Par contre, les actions du plan d'action du PGMR mises en place ont contribué à diminuer de près de 20 % la quantité d'ordures ménagères envoyée à l'enfouissement en provenance du secteur résidentiel : ainsi, le taux d'élimination par personne en kg/hab à Gatineau est le plus bas de toutes les grandes villes du Québec en 2020. Si cela n'avait pas été de la pandémie COVID-19 en 2020, la réduction se serait élevée à près de 30 % des ordures ménagères.

Plusieurs événements d'envergure, catastrophes naturelles entre 2017 et 2018 à ceux-là s'ajoutent la pandémie de COVID-19 en 2020 ont eu un impact sur la production de déchets sur le territoire de la Ville de Gatineau, qui reste encore à analyser :

- **Inondations 2017, 2019** (Niveaux d'eau records récurrence 0-100 ans)
 - o Environ 2 000 maisons sinistrées
 - o 804 tonnes de matières collectées en 2019 (vs. 1 847 tonnes en 2017)
 - o Plus de 900 000 sacs de sable distribués (vs. 375 000 en 2017)
- **Refoulement égouts juillet 2018**
 - o Déchets commerciaux de nettoyage des égouts = augmentation déchets non valorisables + tonnes
- **Tornades du 21 septembre 2018**
 - o Augmentation ordures ménagères et résidus de CRD dans quartiers sinistrés
- **Pandémie COVID-19, 2020**
 - o Augmentation des matières résiduelles (toutes) produites à la maison et donc gérées par la Ville de Gatineau
 - o Fermeture temporaire de centres de services, des écocentres, etc.



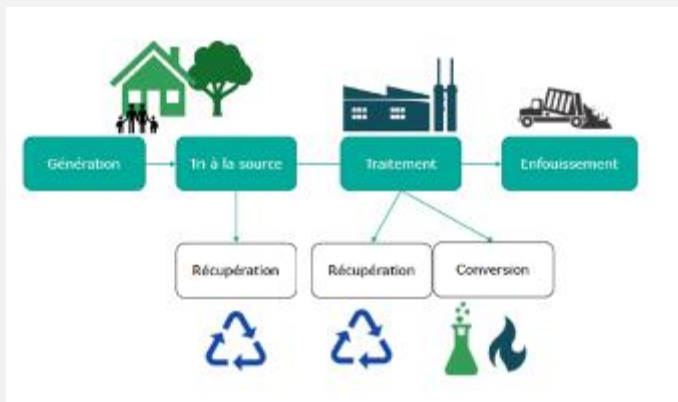
Actions		2016	2017	2018	2019	2020
Déchets ultimes <i>Réduire l'élimination des matières résiduelles par personne</i>						
24.	Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement des déchets dans les établissements scolaires	0 t RH : 150 h 43 600 \$	0 t RH : 300 h 130 800 \$	0 t RH : 300 h 0 \$	0 t RH : 300 h 0 \$	0 t RH : 300 h 0 \$
25.	Mise en place d'incitatifs informationnels et techniques au détournement des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement au sein des opérations corporatives	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h	0 t RH : 70 h

DÉCHETS	Secteur ICI								
Action 24.	Améliorer l'offre de services et de programmes de récupération moins coûteux que l'enfouissement ou l'élimination des déchets dans les établissements scolaires.								
Bilan 2016-2020	<p>Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville de Gatineau offre gratuitement la collecte des matières recyclables et compostables aux écoles et CPE du territoire.</p> <p>En 2017-2018, la Ville a mandaté l'organisme Enviro Éducation pour accompagner plus de 58 écoles à l'implantation du compost au sein de leur établissement. Cet accompagnement comprenait entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une visite des lieux; • Formation pour le personnel; • Pesée des déchets avant et après l'implantation des bacs bruns; • Commande des bacs nécessaires auprès de la Ville; • Banque d'heures d'accompagnement pour chacune des écoles. <p>Depuis 2019, la Ville de Gatineau a poursuivi à l'interne l'accompagnement des écoles qui souhaitent implanter une collecte des matières compostables.</p> <p><i>Taux de participation des écoles à la collecte des matières compostables</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Avant 2017</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15%</td> <td>45%</td> <td>71%</td> <td>85%</td> </tr> </tbody> </table>	Avant 2017	2017	2018	2019	15%	45%	71%	85%
Avant 2017	2017	2018	2019						
15%	45%	71%	85%						



Actions		2016	2017	2018	2019	2020
Déchets ultimes						
26.	Réalisation d'une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau...	0 t RH : 364 h 157 500 \$	0 t RH : 364 h		★	★
	Étude préliminaire : définition de l'étendue appropriée et des paramètres concluants au niveau environnemental, économique, technologique et sociaux	0 t RH : 364 h 57 500 \$	0 t RH : 0 h 0 \$		★	★
	Identification de solutions de traitement des déchets ultimes	0 t RH : 364 h 0 \$	0 t RH : 364 h 100 000 \$			★

DÉCHETS	Ville de Gatineau
Action 26.	Réaliser une étude permettant d'identifier la meilleure solution régionale en vue de proposer l'élimination des déchets ultimes à Gatineau, en Outaouais ou dans la région de la capitale nationale
Bilan 2016-2020	<p>Chaire de recherche en valorisation des matières résiduelles - CRVMR À l'été 2017, la Ville de Gatineau a adhéré à la CRVMR de Polytechnique avec une entente de 250 000 \$ sur 5 ans. Malgré qu'elle ait invité les MRC de l'Outaouais à se joindre à la Ville pour être membre de la CRVMR en mai 2017, Gatineau a signé seule l'entente avec la Chaire.</p> <p>L'action 26. a été réalisée par le biais du partenariat avec la CCVMR de Polytechnique Montréal et soutenue financièrement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) de l'Outaouais 2017-2018 pour ce projet soumis par la Ville de Gatineau, soit <i>l'Optimisation de la gestion des matières résiduelles en Outaouais et dans la région de la capitale nationale</i>, qui consistait en la réalisation d'un projet d'étude comparative du traitement des déchets ultimes en Outaouais et dans la région de la capitale nationale du Canada.</p> <p>Regroupement régional de l'Outaouais La réalisation de cette <i>Étude comparative du traitement des déchets ultimes en Outaouais et dans la région de la capitale nationale</i> a été soutenue financièrement par le FARR de l'Outaouais car ce projet</p>



répondait à un enjeu prioritaire en Outaouais. Cette étude a été réalisée en partenariat avec toutes les MRC de l'Outaouais; suite à l'approbation de la résolution CM-2019-251 par le conseil municipal, un Regroupement régional a été créé et les quatre MRC de l'Outaouais, aux côtés de la Ville de Gatineau, ont entamé cette étude régionale avec le soutien CRVMR et du CREDDO, l'organisme mandaté par la Ville de Gatineau pour faciliter la concertation régionale de ce projet.

Réalisation de l'étude 2018-2020 - Étude d'opportunité = Phase I sur III

En juin 2020, la Ville de Gatineau déposait auprès de la Conférence des préfets de l'Outaouais (CPO), le rapport d'Étude d'opportunité rédigé par le comité technique du Regroupement régional qui constituait donc la 1^{ère} étape de l'évaluation d'un projet de transformation ou valorisation des matières résiduelles (connaissance des gisements et flux de matières à gérer).

Cette étude tient compte des enjeux environnementaux, stratégiques et économiques fortement spécifiques à l'Outaouais où l'apport du comité technique régional, de la CRVMR et du CREDDO pour l'animation et la concertation régionale se sont avérés essentiels. Voici les grandes lignes de ce rapport :

Flux de matières résiduelles en Outaouais

On peut constater que plus de 102 000 tonnes de déchets de gestion municipale sont envoyées chaque année à l'enfouissement (LET Lachute ou Sainte-Sophie) en provenance de l'Outaouais en 2018. Afin d'illustrer les gisements de matières résiduelles et plus spécifiquement de déchets ultimes, à gérer dans le futur, la CRVMR a projeté des quantités de matières résiduelles par filière à valoriser et éliminer pour les 5, 10 et 20 prochaines années

Scénarios de modélisation

Pour faciliter l'élaboration des scénarios, il a été considéré que l'ensemble des MRC de l'Outaouais adopterait les objectifs du Plan d'action 2019-2023 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles PQGMR et les cibles identifiées pour la modélisation des flux de matières résiduelles dans le futur. Ainsi, des programmes de récupération ou de collecte des matières organiques seront mis sur pied dans tout le secteur résidentiel, en plus des programmes de récupération des résidus de CRD ou de réseau d'écocentres pour 2023 dans tout le territoire.

À l'aide des taux de récupération visés et de la réduction à la source anticipée dans le futur, 3 scénarios ont été développés pour simuler les gisements de déchets ultimes à gérer dans 5, 10 et 20 ans. Ces scénarios sont « cumulatifs » pour pouvoir comparer les gisements selon la provenance et les filières de matières résiduelles visées et par rapport au cadre de référence, soit l'année 2018 :

1. **Scénario PGMR** = Déploiement des PGMR dans toutes les MRC, secteur résidentiel
2. **Scénario ICI** = Scénario 1 + Augmenter l'accès à toutes les matières résiduelles du secteur ICI du territoire :
 - A. Selon composition actuelle ICI (données Redevances à l'élimination du MELCC)
 - B. Selon incitatifs et réglementation municipale : municipalités obligent tri des matières recyclables et compostables sur leur territoire à tous les générateurs de déchets
3. **Scénario capitale nationale** = Scénarios 1 + 2 + Augmenter l'accès à toutes les ordures ménagères de la région de la capitale nationale (Ville d'Ottawa)

Inventaire des technologies de gestion des matières résiduelles

Les chercheurs de Polytechnique ont évalué, selon une grille multicritère, les grandes familles de technologies les plus appropriées pour gérer des déchets ultimes. Parmi celles-ci, l'incinération (Inc.), la gazéification (Gaz.), le tri mécano-biologique (MBT), la stabilisation mécano-biologique (MBS) le centre de tri traditionnel (MRF), la gazéification, etc. Les critères utilisés



visent trois objectifs pour ces gisements : réduire les quantités enfouies, réduire le gaspillage des matières, c'est-à-dire récupérer le plus possible des matières récupérables, recyclables, valorisables, et réduire les impacts du résidu ultime qui restera à éliminer ou enfouir. L'évaluation comparative démontre que l'enfouissement (LET) ne correspond pas à plusieurs critères d'optimisation de la GMR pour les déchets ultimes (c'est-à-dire, qui ne contiennent que très peu de matières récupérables ou recyclables) et que, par contre, l'incinération (Inc.) et la gazéification (Gaz.) se révèlent plus avantageuses comme familles de technologie, selon ces critères.

Inventaire des technologies de déchets ultimes

Selon la composition obtenue dans la caractérisation des gisements à traiter dans le cadre de cette étude, les chercheurs de Polytechnique ont produit une analyse comparative des chaînes de gestion qui correspondent le plus aux critères d'intégration et aux critères techniques spécifiques l'optimisation de la gestion des déchets ultimes en Outaouais.

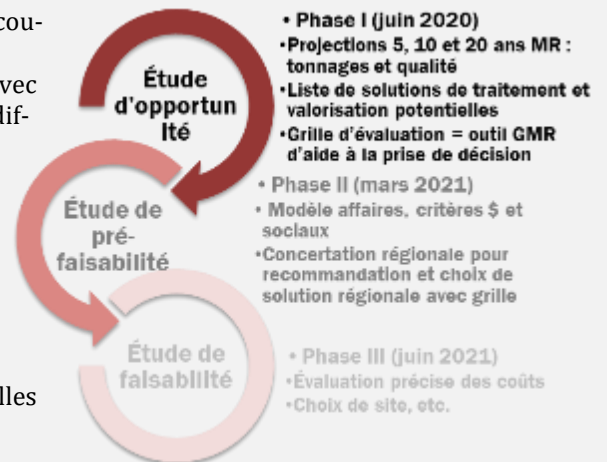
Suite aux travaux du comité technique régional et suite aux analyses de la CRVMR, des critères permettant de restreindre les technologies à évaluer dans le cadre de cette étude sont proposés; ils constituent des résultats de l'étude Phase I. Ces critères d'intégration et techniques sont discriminatoires dans le choix de poursuivre l'évaluation préliminaire de certaines technologies, pour la suite en Phase II d'étude de pré-faisabilité. Ainsi, suite à l'évaluation préliminaire avec ces critères proposés, les technologies potentielles à évaluer pour le traitement des déchets ultimes en Outaouais se trouveraient à être dans la grande famille de l'incinération (incluant [Convanta](#)) ou de la gazéification (exemple [Enerkem](#)), toujours en comparant avec l'enfouissement selon les critères proposés par la CRVMR.

Grille d'évaluation multicritères

Finalement comme dernier volet de cette étude, sont proposés des critères d'évaluation des technologies présélectionnées pour l'Outaouais, en trois grandes catégories qui devront être pondérées au sein d'une grille multicritère régionalisée en Phase II. Une ébauche de la grille est proposée dans le Rapport.

Prochaines étapes

Chacune des catégories de critères devra être pondérée, ainsi que chaque critère au sein de ces catégories. Pour s'assurer d'un consensus au niveau de la pondération des catégories de critères et de chaque critère, un exercice de concertation régionale devra être réalisé au courant de l'été et l'automne 2020. Ensuite seulement la grille pourra être utilisée avec certaines familles de technologie ou bien différents sites « hôtes de technologie » en Outaouais, ou différents scénarios pour ces technologies. De plus, durant l'étude de pré-faisabilité, un scénario devra être choisi pour évaluer les technologies avec cette grille, selon la capacité choisie ou la réglementation en vigueur pour la région d'ici 20 ans. Par exemple, considérer les matières résiduelles du secteur ICI et de la Ville d'Ottawa, etc.



Étude de faisabilité = Phase II et Phase III

Ainsi, les **Phase II – Étude de pré-faisabilité** et **Phase III – Étude de faisabilité** constitueront la suite de l'Étude d'opportunité et doivent être effectuées avec les partenaires afin que la région de l'Outaouais détermine la meilleure solution pour le traitement des déchets ultimes en Outaouais et dans la région de la capitale nationale d'ici la fin de l'été 2021, en lien avec la révision de tous les plans de gestion des matières résiduelles des MRC de l'Outaouais et de la Ville de Gatineau.

Résidus domestiques dangereux & assimilables



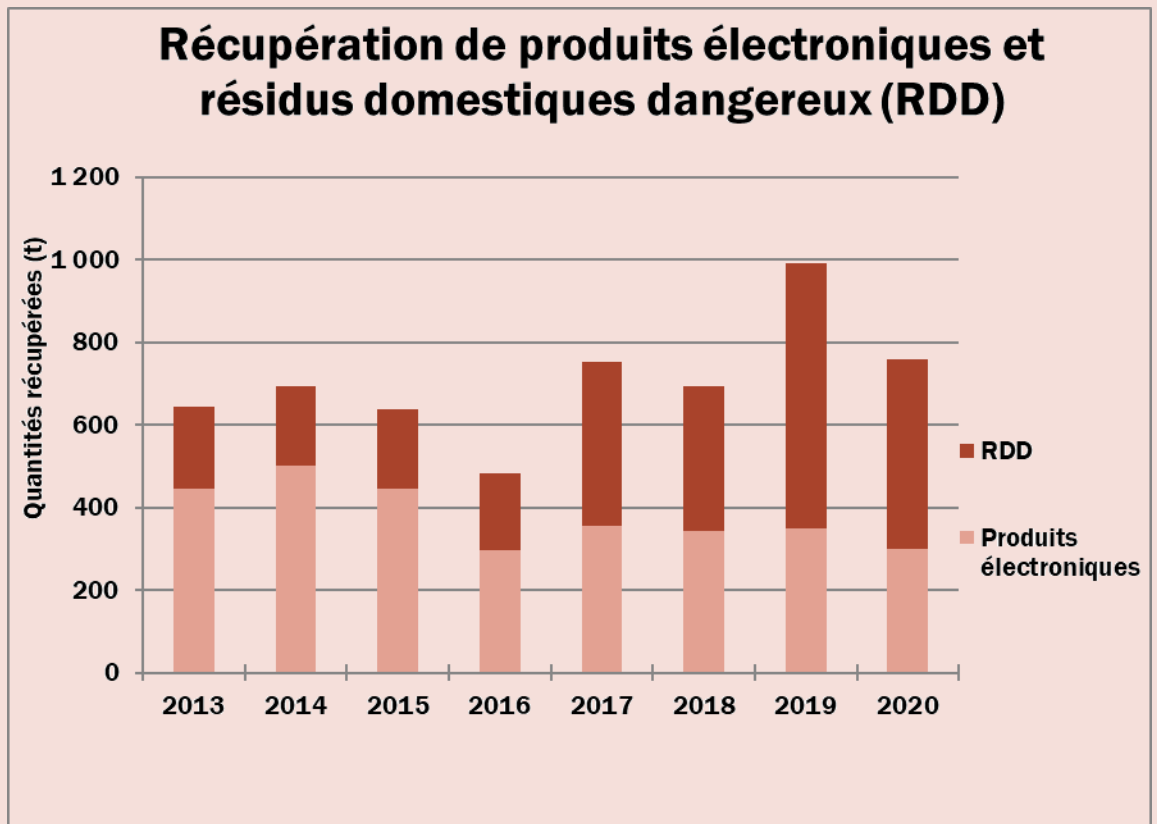
Actions	2016	2017	2018	2019	2020
Résidus domestiques dangereux (RDD)					
27. Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP	0 t RH : 35 h 5 200 \$	0 t RH : 35 h 5 200 \$	0 t RH : 35 h 5 200 \$	0 t RH : 0 h 5 200 \$	0 t RH : 0 h 5 200 \$
28. Optimisation des installations de tri et des programmes de récupération des RDD municipaux	0 t RH : 45 h 42 000 \$	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h	0 t RH : 35 h

RDD	Ville de Gatineau	
Action 27.	Soutien technique et informationnel au tri et à la récupération des RDD et des produits sous la REP	
Bilan 2016-2020	<p>Des campagnes de sensibilisation visant spécifiquement les RDD et les produits électroniques ont été diffusés via l'application DTRITUS depuis 2017 afin de sensibiliser les citoyens sur les endroits où s'en départir de façon sécuritaire. De même, quelques publications sur les réseaux sociaux de la Ville ont également été faites.</p> <p>Aussi, tous les points de dépôts officiels, autant ceux de la Ville de Gatineau que ceux externes à la Ville, ont été ajoutés à l'application DTRITUS. Ainsi, un citoyen qui recherche un endroit où déposer ses piles usagées, par exemple, verra les points de dépôts les plus près de chez lui : centre de services, pharmacie, etc.</p>	



**Performance
2016-2020**

Les tonnages récupérés de résidus domestiques dangereux et de produits électroniques ont augmenté depuis 2017, en lien avec la gratuité des visites aux écocentres, malgré que l'apport de RDD et de produits électroniques dans le réseau était déjà gratuit.



Actions	2016	2017	2018	2019	2020
---------	------	------	------	------	------

Suivi et reddition de compte

29.	Mécanismes de suivi et de reddition de comptes annuelle liés au PGMR	RH : 300 h 31 500 \$	RH : 300 h 31 500 \$	RH : 300 h 31 500 \$	RH : 300 h 31 500 \$	RH : 300 h 31 500 \$




SUIVI Ville de Gatineau

Action 29. Mécanismes de suivi et de reddition de comptes annuelle liés au PGMR

Réalisations 2016-2020

Plusieurs actions de suivi et de reddition de comptes relatives au PGMR 2016-2020 ont été réalisées, chaque année depuis 2016 au moins. Voici :

- Études de caractérisation GMR résidentielles 2017, 2018, 2019, 2020
- Étude de suivi de participation aux collectes (observations et prise de données en bordure de rue) :
 - Outil d'inventaire ReCollect
 - Caractérisation, taux de présentation durant les collectes spéciales 2019-2020
- Déclarations de coûts de collecte sélective pour la compensation collecte sélective \$
- Rapports de suivi 2016 à 2019 du PGMR 2016-2020 envoyés à RECYC-QUÉBEC

BILAN 2016-2020, SECTEUR RÉSIDENTIEL

Composition des matières résiduelles

La composition des matières résiduelles a donc évolué avec les changements implantés aux collectes. La proportion d'ordures ménagères gérée par la Ville de Gatineau a diminué dans les matières mises en bordure de rue et les matières compostables collectées et envoyées à l'usine de compostage ont augmenté de près de 60 % en 2020 par rapport à 2013.

Atteinte objectifs PQGMR

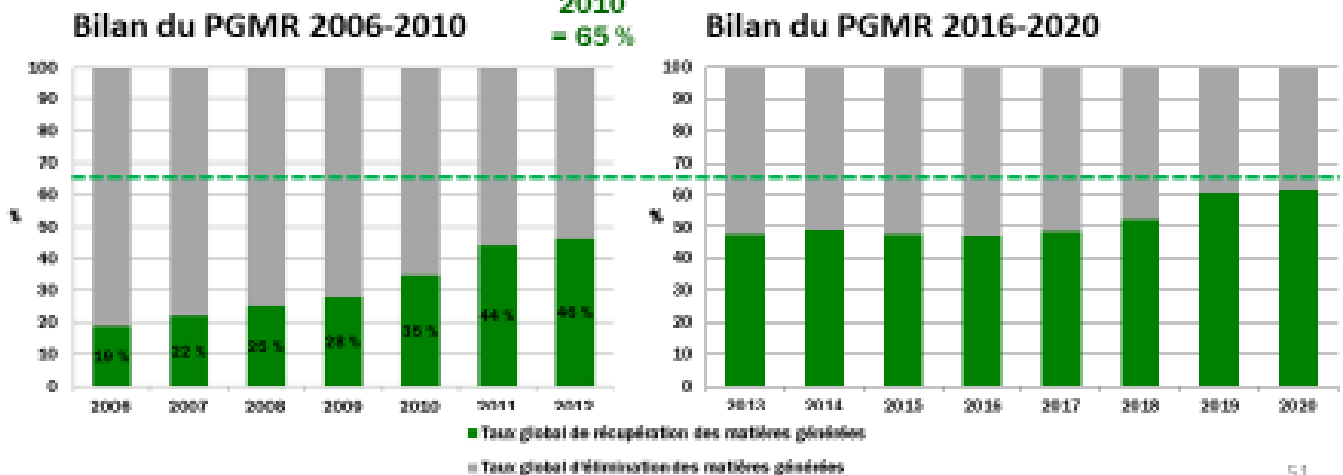
Bilan 2016-2020, secteur résidentiel

Matières gérées par le service municipal de gestion des matières résiduelles

2013

Objectif
2010
= 65 %

2020



51

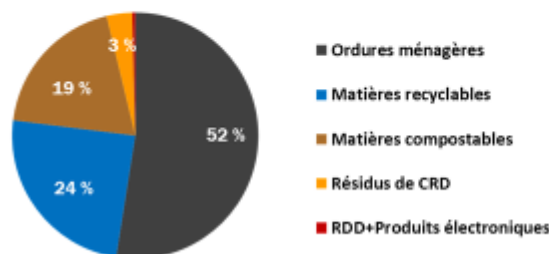
Le taux de récupération des matières résiduelles résidentielles a augmenté à près de 65 % et presque toutes les unités desservies par le service municipal ont accès à des bacs bruns et suffisamment de bacs bleus ou conteneurs pour participer aux collectes sélectives et ainsi réduire leurs déchets. De plus, les résidus de construction ont été davantage triés et acheminés, par le biais des collectes spéciales en bordure de rue ou grâce à une plus grande accessibilité aux éco-centres gatinois, à un centre de tri pour résidus de CRD. Finalement, en tonnage absolu, la Ville de Gatineau collecte moins de matières qu'en 2013 avec son service de collectes municipal.

PGMR 2016-2020 Secteur résidentiel

MATIÈRES GÉRÉES par le service municipal de gestion des matières résiduelles

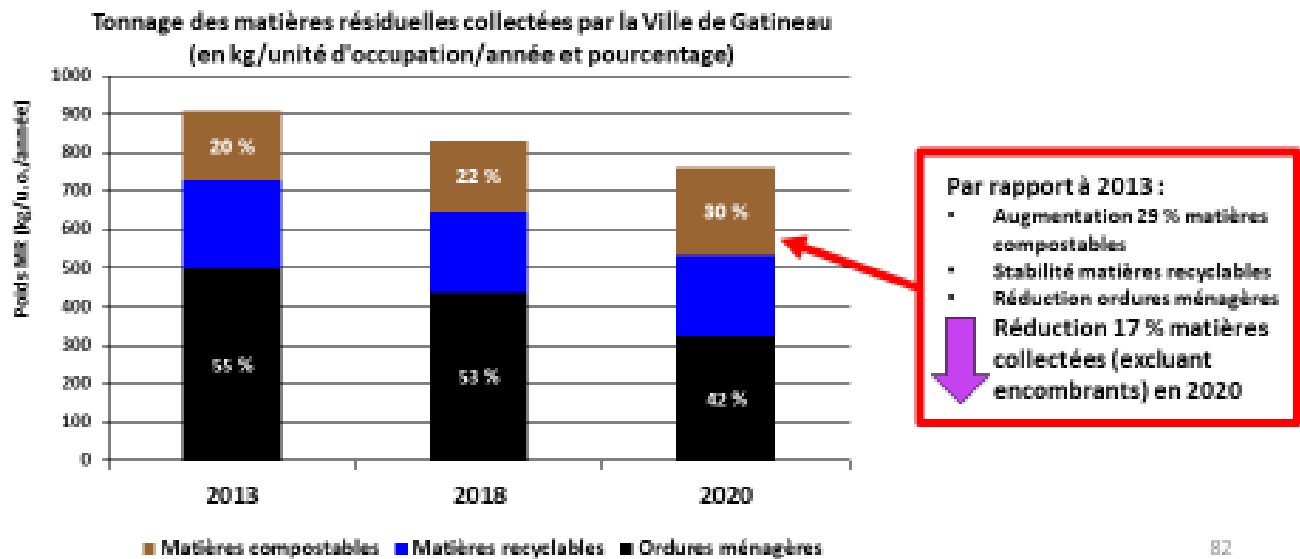
2013

2020



23

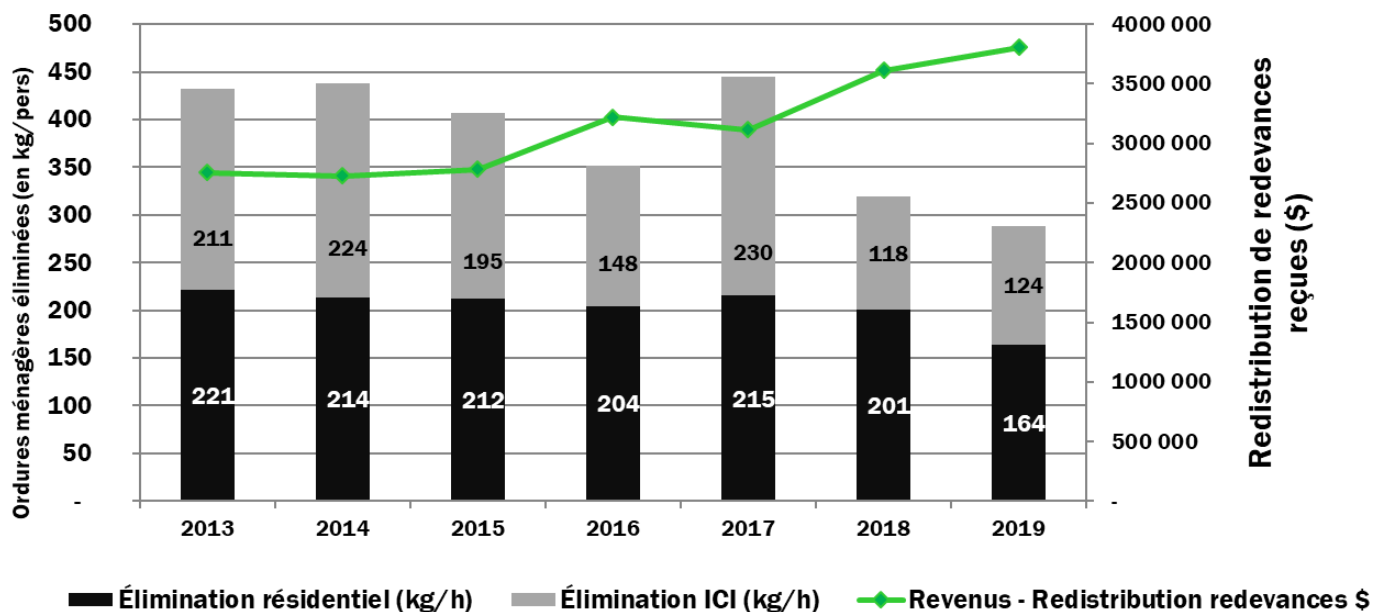
Bilan, secteur résidentiel



C'est donc dire que la production des matières résiduelles des gatinois, toute confondue, a diminué de près de 20 % en poids, par année, grâce à toutes les actions mises en œuvre du PGMR 2016-2020.

BILAN 2016-2020, SECTEUR ICI

Malgré que plusieurs actions du PGMR 2016-2020 concernant les ICI n'aient pas été mises en œuvre dans les dernières années, la quantité de déchets éliminés par le secteur ICI du territoire gatinois a diminué au fil des années et constitue aussi le plus bas taux d'élimination des grandes villes du Québec. D'ailleurs en 2020, la redistribution des redevances à l'élimination à la Ville de Gatineau s'élevait à plus de 3,8 M \$ grâce au faible taux d'élimination territorial (résidentiel + ICI)/par habitant.



Tous les établissements scolaires, les écoles et les CPE ont eu accès à un service municipal gratuit de collecte de matières recyclables et compostables depuis 2017, et depuis, les collectes sélectives de ces matières sont présentes dans plus de 90 % des établissements scolaires du territoire. Aussi, le Service de l'environnement, par le biais de plusieurs mandats d'accompagnement et d'organismes experts dans le domaine comme le CREDDO, Enviro Éduc-Action et 3R Québec, a offert un service conseil en gestion des matières résiduelles. Ce service a été mis sur pied pour les propriétaires d'immeubles à logements ainsi que les ICI (industries, commerces et institutions).

En 2020, avant la pandémie de COVID-19 malheureusement, la planification des projets pilotes de collecte de matières recyclables et compostables dans les ICI avait débuté car il était prévu que le recyclage, le compostage et le tri des résidus de CRD seraient réglementés dans les ICI et sur tout le territoire gatinois.

BILAN 2016-2020, SECTEUR ORGANISATIONNEL

Les mesures prévues pour faire de l'organisation municipale gatinoise un modèle d'exemplarité inspirant en termes de gestion des matières résiduelles ont été déployées seulement en 2020. Ainsi les résultats seront observables davantage dans les années qui viennent.

Par contre, plusieurs actions ont été déployées entre 2016 et 2020 au niveau du soutien à la gestion des matières produites lors des grands événements du territoire de la Ville et des plus petits événements communautaires aussi. Enfin, des démarches sont entamées par la direction générale de la Ville pour soumettre cinq bâtiments municipaux à la certification ICI on Recycle ! Niveau Performance, de RECYC-QUÉBEC en 2021.



CONCLUSION, PGMR 2016-2020

Comme il est facile de constater dans ce bilan, presque toutes actions ont été mises en œuvre au cours des cinq années du PGMR 2016-2020 surtout dans le secteur résidentiel, malgré que plusieurs éléments ont par contre contribué à retarder l'atteinte des objectifs de réduction fixés, tels que :

- La mise en œuvre du PGMR 2016-2020 a véritablement débuté en 2017 (et non en 2016)
- Les embauches de chargés de projets ont été repoussées à 2018 (et non en 2016)
- Le service de collecte d'encombrants-réemploi a débuté en juillet 2018 (prévu en 2016)
- L'entrée en vigueur de la limite de volume d'ordures ménagères à 120 litres – et donc les sacs tarifés et le système tarifaire - a été retardée en 2019 (prévue en 2018)
- Les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation basées sur le marketing social n'ont pas été déployées (prévues en 2018-2020)
- Il y a eu plusieurs événements d'envergure, catastrophes naturelles et la pandémie de COVID-19 qui ont produit une augmentation des matières résiduelles à gérer sur le territoire gatinois : déchets d'inondations (2017), refoulements d'égouts et tornades (2018).

Force est de constater aussi que par ses actions, la Ville de Gatineau a démontré à plusieurs reprises son leadership dans ce domaine et peut être fière de son bilan :

- Avec le dépassement de l'objectif initial de 70 % de récupération des matières recyclables, la Ville se classe parmi les villes les plus performantes à cet égard;
- Avec l'obligation de la desserte à la collecte des matières compostables, Gatineau est présentement la plus grande ville du Québec à offrir ce service à toutes ses unités résidentielles;
- La Ville de Gatineau s'est distinguée et fait remarquer par l'implantation d'un système d'incitatifs tarifaires à la réduction des ordures ménagères dans son service résidentiel; c'est d'ailleurs ce système incitatif qui a eu le plus d'impact dans la réduction de la production d'ordures ménagères mais surtout de réduction à la source;
- La Ville de Gatineau remporte la 1^{ère} place des grandes villes du Québec avec le plus bas taux d'élimination des déchets ultimes par personne au Québec! Entre 2013 et 2020, une baisse de plus de 33 % a été enregistrée de la quantité de déchets enfouis par personne, en provenance du territoire gatinois;
- La Ville de Gatineau est présentement la municipalité la plus avancée au Québec dans son processus de valorisation des déchets ultimes pour le futur en planifiant une solution de traitement des déchets ultimes régionale, qui ne sera pas de l'élimination.

Perspectives 2021-2022

L'année 2021 représente une année de transition qui servira au Service de l'environnement à entamer la révision du PGMR, qui doit présenter adéquatement la gestion des différentes matières générées sur le territoire, ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs régionaux et contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux prévus par la Politique québécoise pour les sept prochaines années, soit de 2022 à 2028.

